

# **ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE GRAND CHATELLERAULT**

**2015-2022**

# SOMMAIRE

<b>I. Rappels concernant le contrat de ville 2015-2022</b> .....	4
<b>II. Méthodologie d'évaluation</b> .....	5
<b>III. Evolution des quartiers prioritaires de Châtelleraut</b> .....	6
III. 1. Dynamique de peuplement.....	7
III. 2. Développement économique et emploi.....	11
III. 3. Cadre de vie et habitat.....	15
III. 4. Cohésion sociale.....	18
→ Points saillants du diagnostic.....	23
→ Point de vue des partenaires sur la situation des quartiers.....	24
<b>IV. Regards croisés des partenaires sur le contrat de ville</b> .....	26
<b>IV.1. Pilier Développement économique et emploi</b> .....	27
IV.1.A. Le développement d'activités économiques et commerciales.....	27
a. Les réussites.....	27
b. Les limites.....	28
IV.1.B. La création d'activités et l'entrepreneuriat.....	28
a. Les réussites.....	28
b. Les limites.....	29
IV.1.C. La levée des freins à l'insertion et l'emploi.....	29
a. Les réussites.....	29
b. Les limites.....	29
→ Zoom sur une action phare : les cours de français langue étrangère d'ODA formation....	30
IV.1.D. Perspectives de l'axe Développement économique et emploi.....	31
→ Synthèse concernant le pilier Développement économique-emploi.....	31
<b>IV.2. Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain</b> .....	32
IV. 2.A. Le rôle des différentes opérations urbaines dans l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'attractivité des quartiers et de leur désenclavement.....	32
a. Les réussites.....	32
b. Les limites.....	33
IV. 2.B. La gestion urbaine de proximité.....	33
a. Les réussites.....	33
b. Les limites.....	34
→ Zoom sur une action phare : les chantiers éducatifs.....	35
IV.2.C. Perspectives de l'axe Cadre de vie et renouvellement urbain.....	36
→ Synthèse concernant le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain.....	36
<b>IV.3. Pilier Cohésion sociale</b> .....	37
IV. 3.A. La santé : accès aux soins et à la prévention.....	37
a. Les réussites.....	37
b. Les limites.....	37
IV. 3.B. L'éducation : rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires.....	38
a. Les réussites.....	38
b. Les limites.....	39
IV. 3.C. La prévention de la délinquance : la sécurité des espaces publics et réduction du sentiment d'intranquillité au sein des quartiers prioritaires.....	39

a. Les réussites.....	39
b. Les limites.....	40
IV. 3.D. Avis général concernant l'axe « cohésion sociale ».....	40
→ Zoom sur une démarche phare : La Cité Éducative.....	41
IV.3.E. Perspectives concernant le pilier Cohésion sociale.....	42
→ Synthèse concernant le pilier Cohésion sociale.....	42
<b><u>IV.4. Axes transversaux « Jeunesse », « Egalité femmes - hommes » et « Lutte contre les discriminations ».....</u></b>	<b>43</b>
IV.4.1. Axe jeunesse.....	43
IV.4.2. Axe Egalité femmes – hommes.....	45
IV.4.3 Axe Lutte contre les discriminations.....	46
<b>V. Gouvernance du contrat de ville.....</b>	<b>47</b>
V.1. Définitions partagées d'une gouvernance idéale.....	48
V.2. Le Schéma de l'actuelle gouvernance du contrat de ville.....	49
V.3 Les engagements des partenaires au titre du droit commun et des crédits spécifiques pour la politique de la ville.....	50
a. Synthèse des moyens engagés par les partenaires.....	50
b. Zoom sur le droit commun de la ville et l'agglomération de Châtellerault.....	51
V.4. La participation citoyenne.....	53
a. Les forces.....	53
b. Les limites.....	54
c. Les perspective.....	54
V.5. Les limites et les forces du contrat de ville.....	55
a. Les principales limites « Ce qu'il faut cesser ».....	55
b. Les principales forces « Ce qu'il faut conserver ».....	56
c. Les enjeux partagés pour la prochaine gouvernance « Ce qu'il faut créer ».....	56
<b>Annexes.....</b>	<b>58</b>
Annexe 1. Questionnaire à destination des partenaires institutionnels.....	59
Annexe 2. Questionnaire à destination des acteurs associatifs.....	67
Annexe 3. Liste des structures des partenaires mobilisés dans le cadre de l'évaluation.....	72
Annexe 4. Présentation des partenaires signataire et acteurs de terrain.....	73
Annexe 5. Méthode d'animation participative.....	76
Annexe 6. Listes des actions présentées « exposition grande lessive ».....	77

# I. Rappels concernant le contrat de ville 2015-2022

La politique de la ville est définie comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants, se traduisant par l'instauration d'un contrat de ville. « L'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. ».

La Ville de Châtelleraut est fortement engagée dans la politique de la ville depuis près de 30 ans. Ainsi, de nombreux projets et dispositifs ont été développés dans l'esprit du développement local et social en faveur des résidents des quartiers prioritaires.

Depuis les années 2000, les principales difficultés ont été affichées sur trois quartiers : Ozon, Renardières et Châteauneuf. La **loi Lamy** du 21 février 2014 a instauré une nouvelle génération de contrat de ville, redéfinissant la géographie prioritaire à partir du critère unique du revenu et instaurant les conseils citoyens. La ville de Châtelleraut s'est vue attribuer **deux quartiers prioritaires** (comprenant 5 îlots) : Châteauneuf Centre-Ville avec 2659 habitants et Lac-Renardières-Ozon avec 4 175 habitants. Aujourd'hui, plus d'un habitant sur cinq de Châtelleraut réside au sein d'un quartier prioritaire, soit 6 670 personnes.

En 2014, l'État et Grand Châtelleraut, copilotes du contrat de ville, ont initié une démarche de construction d'un nouveau contrat cadre au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. A partir d'un **diagnostic** de la situation des quartiers, les partenaires ont identifié de grandes orientations stratégiques pour élaborer un contrat 2015-2020. Ce contrat repose sur **trois piliers** constituant une stratégie d'intervention globale en vue d'atteindre la plus grande efficacité : le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale. Par ailleurs, la jeunesse, l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations constituent les **axes transversaux** du contrat de ville.

Aux côtés de l'État et de Grand Châtelleraut, de nombreux partenaires se sont mobilisés pour identifier des objectifs opérationnels et projets pour les quartiers prioritaires : ville de Châtelleraut, CAF, Département, services déconcentrés de l'État, Région, établissements publics, Bailleurs, associations de terrain et représentants d'habitants des quartiers prioritaires...

Pour chaque orientation stratégique, des **objectifs opérationnels** ont été définis, recensant les potentiels partenaires financeurs et opérationnels, les dispositifs mobilisables, et les résultats espérés. Cette feuille de route a permis d'organiser le pilotage de la coopération, ainsi que le suivi des actions à partir d'indicateurs.

Le contrat de ville de Châtelleraut a été **signé le 4 juin 2015** pour la période 2015-2020<sup>1</sup> puis prolongé jusqu'en 2022<sup>2</sup>. Une **évaluation à mi-parcours** a été réalisée en 2018, basée sur un questionnaire à destination des habitants du quartier prioritaire « Ozon Renardières Le lac » par le service développement social et solidaire de la ville de Châtelleraut. **L'évaluation finale du contrat de ville a vocation, d'une part, à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions et, d'autre part, à apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat.**

1 Validé par délibération n°13 du conseil municipal du 9 avril 2015 et par délibération n°13 du conseil communautaire du 13 avril 2015.

2 Avenant 2020-2022 validé par délibération n°20 du conseil communautaire du 8 juillet 2019 et délibération n°16 du conseil municipal du 7 novembre 2019.

L'évaluation doit permettre de mesurer les avancées de chaque pilier, d'identifier des actions structurantes, d'analyser la portée des axes transversaux, de mesurer la capacité du contrat de ville à articuler et coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs au bénéfice des quartiers. L'évaluation du contrat de ville doit interroger les modes de gouvernance choisis, la place laissée aux conseils citoyens et les engagements des différents partenaires.

Enfin, grâce à ces enseignements, l'évaluation finale du contrat de ville doit permettre de guider la prochaine contractualisation à l'**horizon 2024**.

## **II. Méthodologie d'évaluation**

Elle prend appui sur les 3 parties du contrat de ville 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022) :

- La géographie prioritaire,
- Le diagnostic territorial partagé,
- Le cadre de fonctionnement du contrat de ville (gouvernance, animation, participation citoyenne...)

L'évaluation partagée du contrat de ville 2015-2022 sera composée des éléments suivants :

### **1. Données statistiques de la situation des quartiers prioritaires**

A partir de données nationales (Compas, plateforme Hauban, SIG ville), d'indicateurs de suivis transmis par les partenaires locaux (exemple : Pôle emploi, Éducation Nationale, Bailleurs,...), de diagnostics territoriaux récents (diagnostic local de sécurité, démarche de la convention intercommunale d'attribution, labellisation cité éducative, analyse des besoins sociaux ...).

### **2. Analyse inter-acteurs-regards croisés**

Évaluation des forces et faiblesses du contrat de ville par les partenaires signataires et par les associations de proximité (2 questionnaires). Recueil du point de vue des habitants au travers d'animations participatives dans les quartiers prioritaires et d'échanges avec les conseils citoyens. Analyse des avancées, des limites (notamment depuis la crise sanitaire) et des perspectives.

- Regard pour chacun des grands piliers de la politique de la ville
- Zoom sur quelques actions et/ou démarches phares pour les quartiers prioritaires
- Impact des axes transversaux jeunesse, égalité femme-homme et lutte contre les discriminations

### **3. Analyse de la gouvernance du contrat de ville**

Au regard du cadre préconisé dans la loi du 21 février 2014, l'évaluation interrogera la gouvernance actuelle du contrat de ville : pilotage et animation par l'équipe projet, mobilisation du droit commun (mesurer l'engagement des partenaires signataires pour les quartiers), ainsi que la mobilisation des conseils citoyens.

Les moyens de mise en œuvre de l'évaluation du contrat de ville :

- **Une animation et une réalisation en interne** : service développement social et solidaire, renforcé par des missions de stage
- **Un appui externe sur le sujet de la gouvernance du contrat de ville** (collectif MEZZAnine)

En parallèle, l'équipe projet du contrat de ville s'est appuyée de données fournies par le Cabinet COMPAS compilées dans une base de données Hauban et de partage d'expériences organisés au niveau régional avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine.

**III.**  
**ÉVOLUTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE**  
**CHÂTELLERAULT**

## Préalable

Cette partie diagnostic présente, de manière actualisée, différentes données chiffrées concernant la **situation démographique** et **socio-économique** des quartiers prioritaires de Châtelleraut. Elle apporte des informations quantitatives quant à la situation des habitants des deux quartiers Ozon - Lac-Renardières et Châteauneuf Centre-ville.

Elle est enrichie, dans les parties suivantes, d'éléments plus qualitatifs issus d'informations recueillies auprès de partenaires institutionnels, professionnels de terrain et habitants des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville 2015-2020 s'est basé sur des données statistiques de 2007 à 2014. Les éléments indiqués dans ce diagnostic sont issus de **données statistiques les plus récentes disponibles** (entre 2017 et 2021). Pour quelques éléments, les sources précisent l'évolution des données sur plusieurs années.

Ce diagnostic a été élaboré à partir de données principalement fournies par le cabinet Compas<sup>3</sup>, ainsi que de données issues de la plateforme du Système d'information géographique SIG-Ville. Les partenaires locaux ont été sollicités pour agréger des informations complémentaires (Éducation Nationale, Pôle Emploi, Mission locale...). Enfin, ces éléments ont pu être croisés avec de récents diagnostics menés sur le territoire Châtelleraudais : Analyse des besoins sociaux, Cité éducative, Stratégie territoriale de prévention de la délinquance...

Le diagnostic se découpe en **quatre parties**. Tout d'abord des informations démographiques sur les **dynamiques de peuplement**, puis des données relatives aux **trois piliers** de la politique de la ville : **développement économique - emploi, cadre de vie - renouvellement urbain et cohésion sociale**.

### III.1. Dynamiques de peuplement

#### Plus d'un habitant sur cinq de la ville de Châtelleraut réside en quartier prioritaire

Evolution de la population des quartiers en politique de la ville entre 2013 et 2018

Territoires	Nb d'habitants	Part parmi l'ensemble des QPV de en %	Evolution 2013/2018	
			En nb	En %
Lac Renardières Ozon	4 175	61,1	-95	-2,2
Châteauneuf Centre Ville	2 659	38,9	+60	+2,3
QPV de Grand Châtelleraut	6 834	100	-35	-0,5
QPV de France métropolitaine	4 829 250	-	-26 796	-0,6
Grand Châtelleraut	84 098	-	-147	-0,2
Nouvelle-Aquitaine	5 979 778	-	+135 601	+2,3

Source : Insee, Population municipales de 2013 à 2018

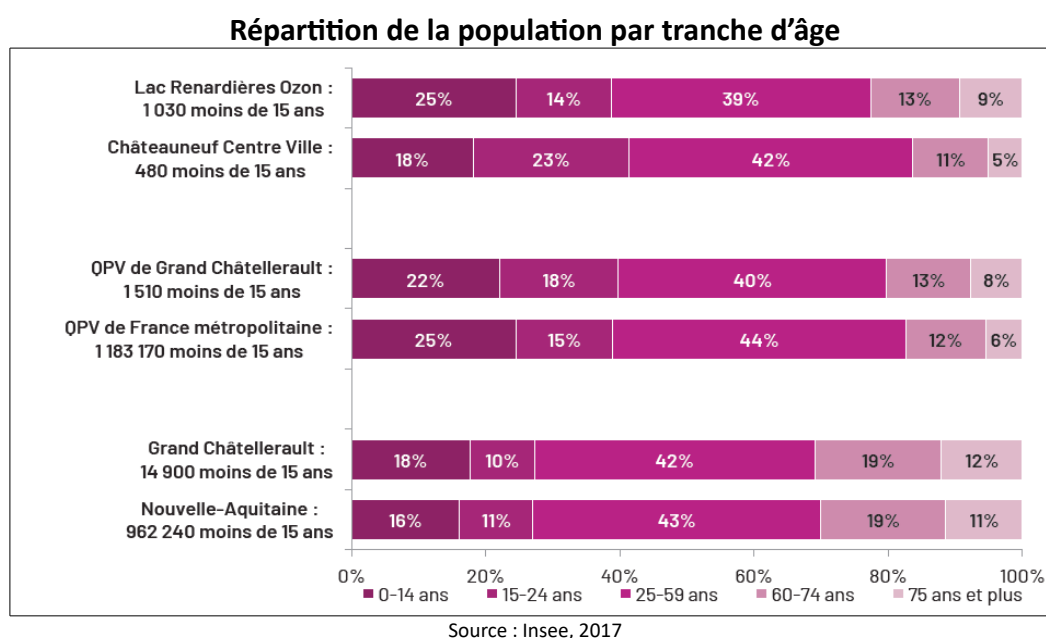
Châtelleraut compte 31 840 habitants au recensement 2017. La population des quartiers prioritaires de Grand Châtelleraut est estimée à **6834 habitants** (source Insee 2018). Ils représentent donc **21,5 %** des habitants de la ville, soit plus d'un habitant sur cinq.

3 Mission régionale commanditée par le SGAR et la DREETS Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'évaluation des 26 contrats de ville de la région Nouvelle-Aquitaine

Une grande **majorité** de ces habitants (**61% en QPV**) résident dans le quartier sud « Lac-Renardières-Ozon » qui compte 4175 habitants. Le quartier « Châteauneuf Centre-Ville » dénombre quant à lui 2959 habitants (**39 % des habitants en QPV**).

Les dynamiques de peuplement des quartiers prioritaires de la ville de Châtelleraut sont légèrement **contrastées**. Entre 2013 et 2018, l'**évolution** de la population dans le quartier du sud **Lac-Renardières-Ozon** est **négative** (- 2,2%). Cela peut notamment s'expliquer par le relogement effectué dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier d'Ozon, dont les dernières opérations ont été effectuées sur cette période. Le quartier « **Châteauneuf Centre-Ville** » observe quant à lui une **évolution positive** de sa population (+ 2,3 %). Un **regain d'attractivité** est donc observé sur ce quartier nord ces dernières années.

### Des quartiers « jeunes »...



Dans les quartiers politique de la ville de Châtelleraut, la répartition de la population par classe d'âge est globalement équivalente aux quartiers prioritaires de France métropolitaine. Les écarts sont en revanche importants entre les quartiers populaires et le reste de l'agglomération.

**La part des 0-24 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut est importante, soit en moyenne de 40 %.** Elle est de 28 % au sein de Grand Châtelleraut.

Le quartier Lac-Renardières-Ozon dénombre une proportion plus importante de 0-14 ans (25%) que le quartier Châteauneuf Centre-Ville comptant 23 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans. Cette tendance d'une **sur-représentation des jeunes adultes**, déjà observée en 2010 (données du recensement utilisées dans le contrat de ville 2015-2020), se confirme notamment dans le centre-ville de Châtelleraut.

La population de moins de 20 ans est en **augmentation** en comparaison de la population âgée. Ainsi il y a **1,5 fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut**. La population jeune constitue un public ayant des besoins très hétérogènes : bon déroulement de la scolarité et des études, intermodalité des transports, offre de loisirs, insertion professionnelle, modes de garde de jeunes enfants....



## ...Ainsi qu'une population vieillissante

### Indices de jeunesse et évolution des générations âgées

Territoires	Indice de jeunesse		Indice d'évolution des générations âgées		
	Moins de 20 ans	Indice	60-74 ans	75 ans et plus	Indice
Lac Renardières Ozon	1 321	1,4	551	392	1,4
Châteauneuf Centre Ville	737	1,7	300	133	2,3
QPV de Grand Châtelleraut	2 050	1,5	846	521	1,6
QPV de France métropolitaine	1 482 864	1,8	563 413	260 401	2,2
Grand Châtelleraut	19 657	0,7	16 343	10 091	1,6
Nouvelle-Aquitaine	1 309 038	0,7	1 137 589	683 291	1,7

Source : Insee, 2017

La part des plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires est globalement **plus faible** (21%) que sur le reste de la ville et de l'agglomération (31 %). De même, la part de plus de 75 ans reste modérée (8 % en moyenne).

Il faudra néanmoins anticiper, à l'horizon 2030, le **vieillessement global des habitants** dans les quartiers populaires de la ville, posant des questions d'autonomie dans l'accès aux services de base, de déplacements, d'isolement, d'accès aux droits...

L'évolution de la part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi les personnes seules a **fortement augmenté** dans le quartier **Lac-Renardières-Ozon** (+ 13,4 % entre 2011 et 2017) avec un taux global de 24 %, bien au-dessus de l'évolution moyenne des quartiers prioritaires de France Métropolitaine (+9,8 %). Alors que le quartier Châteauneuf Centre-Ville subi une baisse de -2,5 % avec un taux de 9,4 % pour cette même période, selon l'Insee.

Au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut, la plupart des personnes âgées de plus de 75 ans et vivant seules sont **des femmes**. Cette part est de 91 % sur le quartier Châteauneuf Centre Ville et de 87 % sur le quartier Lac-Renardières-Ozon. En comparaison, cette part n'est que de 77 % pour l'agglomération de Grand Châtelleraut.

L'indice d'évolution des générations (apport de la population âgée de 60-74 ans sur celle âgée de 75 ans et plus) indique une part **importante des personnes âgées de 75 ans et plus dans les années à venir**, notamment dans le quartier prioritaire de Châteauneuf Centre-Ville. En effet, les 60 -74 ans sont 2,3 plus que les 75 ans et plus. L'évolution de cet indice révèle un enjeu important à la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées qui seront de plus en plus nombreux dans les années à venir.

## Une présence modérée de personnes de nationalités étrangères, mais en augmentation

### Part des personnes de nationalité étrangère dans la population

Territoires	Nb de personnes de nationalité étrangère	Part des personnes de nationalité étrangère dans la population en %	Evolution 2011/2017	
			En nb	En %
Lac Renardières Ozon	785	18,8	+187	+31,3
Châteauneuf Centre Ville	343	12,9	+130	+60,9
QPV de Grand Châtelleraut	1 128	16,5	+317	+39,1
QPV de France métropolitaine	1 091 411	22,6	+188 186	+20,8
Grand Châtelleraut	2 784	3,3	+743	+36,4
Nouvelle-Aquitaine	280 841	4,7	+55 074	+24,4

Source : Insee, estimation démographique 2011 et 2017

La proportion des personnes de nationalité étrangère dans la population des quartiers prioritaires de Châtellerauld est de **16,5 %** (contre 22,6 % dans les quartiers de France métropolitaine).

Cette **proportion est plus forte** dans le quartier **Lac-Renardières-Ozon** (près de 19%), localement reconnue comme le quartier qui reflète **la plus grande diversité**. Il accueillerait plus de 40 nationalités différentes. La part des personnes de nationalité étrangère serait de seulement 13 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

L'**évolution** des personnes étrangères entre 2011 et 2017 est nettement **supérieure** au reste des quartiers de France métropolitaine. En effet, tandis que l'évolution dans les quartiers populaires de France est de +21 %, elle a évolué de +39 % dans les quartiers de Châtellerauld, dont une **augmentation de personnes de nationalité étrangère de près de 61 % dans le quartier « Châteauneuf Centre-Ville »**.

Il convient d'interpréter ces données avec grande précaution, car le nombre de personnes reste limité : cela représente 343 personnes dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville en 2017. Ces données confirment **l'importance d'œuvrer pour une politique locale d'intégration forte et coordonnée** : dispositifs d'acquisition des savoirs et de lutte contre l'illettrisme, l'accompagnement dans l'accès aux droits, l'accompagnement renforcé à la parentalité, dispositif d'insertion, lutte contre les discriminations et le vivre ensemble...

### Une part très importante de familles monoparentales

**40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine**, contre 15 % pour l'ensemble des parents en couple (Insee, 2018). Il est important de noter que l'appellation « famille monoparentale » concerne à plus de 85 % des femmes seules élevant un ou plusieurs enfants. Les enjeux liés à la monoparentalité sont multiples : difficultés d'accès à l'emploi pour les mères et une baisse notable du niveau de vie.

#### Part des familles monoparentales parmi les allocataires CAF

Territoires	Nb de familles monoparentales	Parmi les ménages		Parmi les familles	
		Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point	Part des familles monoparentales en %	Evolution 2016/2020 en point
Lac Renardières Ozon	420	25,5	+0,2	62,0	+4,7
Châteauneuf Centre Ville	200	15,5	-0,2	63,1	+4,6
<b>QPV de Grand Châtellerauld</b>	<b>620</b>	<b>21,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>62,4</b>	<b>+4,7</b>
<b>QPV de France métropolitaine</b>	<b>298 934</b>	<b>19,2</b>	<b>-1,4</b>	<b>44,4</b>	<b>+1,0</b>
<b>Grand Châtellerauld</b>	<b>2 793</b>	<b>17,1</b>	<b>+0,4</b>	<b>33,0</b>	<b>+4,7</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>167 260</b>	<b>14,0</b>	<b>-1,5</b>	<b>30,4</b>	<b>+1,8</b>

Source : CNAF, 2016 et 2020

La monoparentalité connaît des **situations contrastées** dans les quartiers prioritaires de Châtellerauld. Selon la Caisse d'Allocation Familiale, en 2020, le quartier Châteauneuf Centre-Ville recense une part de familles monoparentales de 15,5 % alors que le quartier sud, **Lac-Renardières-Ozon** recense une **forte part de 25,5 %, soit 10 % de plus**.

Au sein des quartiers politique de la ville de France métropolitaine, cette part s'élève à 19 % en moyenne contre 14 % au niveau de la région Nouvelle Aquitaine. On constate une **surreprésentation de familles monoparentales** dans les quartiers prioritaires, notamment dans le quartier sud pour Châtellerauld. L'évolution entre 2016 et 2020 n'est pas significative.

## Une population féminine au sein des quartiers prioritaires en légère diminution

### Part des femmes dans la population

territoire	01/01/2011	01/01/2017
Ensemble des QP - CA Grand Châtelleraut	n.d.	52,7
Châtelleraut - Châteauneuf Centre Ville	52,0	47,9 (-4,1)
Châtelleraut - Lac Renardières Ozon	56,2	55,8 (0,4)
CA Grand Châtelleraut	51,6	51,6 (-0,0)
QP de France métropolitaine	52,1	51,9 (-0,2)

Source : Insee, Estimations démographiques 2017

Selon l'Insee (2017), la **part de la population féminine** sur l'ensemble des deux quartiers prioritaires de Châtelleraut est de **52,7 %**. Ce taux est proche de la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine et de l'agglomération.

Les données 2017 démontrent cependant un écart concernant la répartition de la population féminine selon les quartiers prioritaires. En effet, la **part de femmes est plus importante dans le quartier Lac Renardières Ozon (56%)** que dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville (48%). Par ailleurs, bien que la part des femmes dans la population de Grand Châtelleraut soit restée stable entre 2011 et 2017, on constate une diminution de 4 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

## III.2. Le développement économique et l'emploi

### Un taux d'emploi qui reste faible dans les quartiers prioritaires et un écart qui persiste entre les femmes et les hommes

L'inactivité, c'est-à-dire la situation des personnes n'étant ni en emploi, ni au chômage est particulièrement élevée dans les quartiers prioritaires en France. Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans considérées comme en âge de travailler, le taux d'inactivité dépasse en général les 40% (données Insee 2017).

### 60 % des 15-64 ans des quartiers prioritaires de Châtelleraut sont sans emploi

#### Part des 15-64 ans ayant un emploi

Territoires	Nb de 15-64 ans en emploi	Taux d'emploi des 15-64 ans en %	Taux d'emploi des femmes en %	Ecart du taux d'emploi entre les femmes et les hommes en point
Lac Renardières Ozon	786	32,9	30,0	-6,3
Châteauneuf Centre Ville	902	49,0	45,1	-7,1
QPV de Grand Châtelleraut	1 687	39,9	35,9	-8,0
QPV de France métropolitaine	1 348 810	45,0	40,2	-10,1
Grand Châtelleraut	31 515	63,4	61,1	-4,3
Nouvelle-Aquitaine	2 315 517	64,1	61,9	-4,8

Source : Insee, 2017

Selon l'Insee (2017), la part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi était de 40 % sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Châtelleraut en 2017. Ce taux est moins élevé que dans les quartiers prioritaires de France (45%). On observe un **taux d'emploi plus particulièrement faible dans le quartier Lac Renardières Ozon (33 %)**, par rapport au quartier Châteauneuf Centre-Ville (49%).

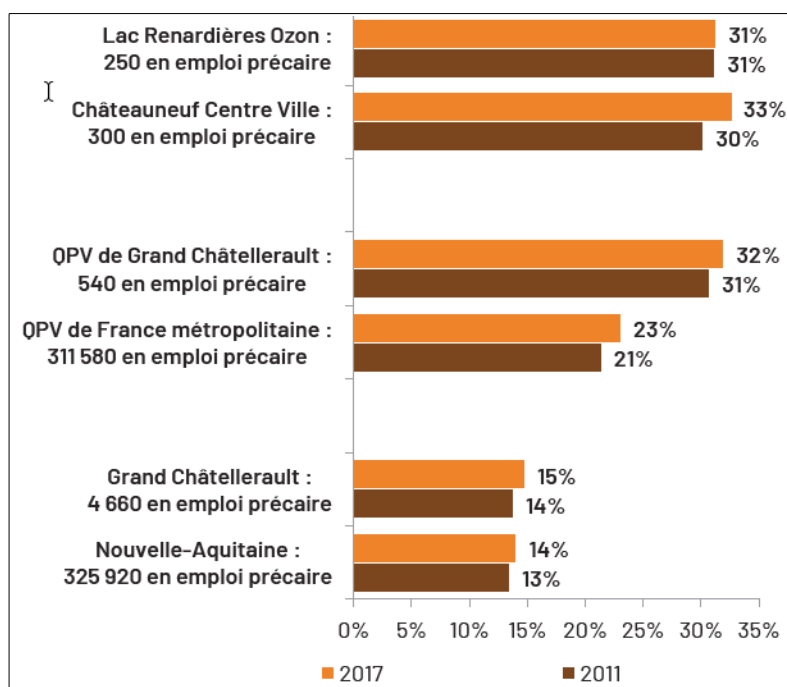
### 8 points d'écart entre le taux d'emploi entre les femmes et les hommes

L'écart moyen entre le taux d'emploi des hommes et des femmes est de 4,3 % dans l'agglomération de Châtelleraut. Au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut, on constate un **écart plus important (+ 8 points)**. Dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine, le taux d'emploi des femmes est en moyenne inférieur de 10 points à celui des hommes.

### Des emplois plus précaires au sein des quartiers prioritaires

L'emploi précaire constitue un **enjeu fondamental**, illustrant des conditions de vies plus difficiles et de plus grandes fragilités pour les habitants des quartiers prioritaires.

**Part des salariés en emploi précaire**



Source : Insee, estimations démographiques, 2011 et 2017

**L'emploi précaire au sein des quartiers politique de la ville de Châtelleraut est l'un des plus importants de la région Nouvelle-Aquitaine.** Selon l'Insee (en 2017), il représente environ **32%** des emplois dans les quartiers. En comparaison, cette part ne représente que 23 % au sein de tous les quartiers prioritaires de France métropolitaine, et 15 % des emplois de Grand Châtelleraut.

En termes d'évolution, si l'on constate une situation stable sur le quartier Lac-Renardières-Ozon (31 %), le taux d'emploi précaire entre 2011 et 2017 évolue de +3 % pour le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

## Demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires, des données contrastées

### Note méthodologique :

Les données sur les demandeurs d'emploi sont issues de Pôle Emploi et transmises par l'Insee à l'échelle du contour exact des quartiers de la Politique de la ville. Les données décrivant les caractéristiques (sexe, nationalité, diplôme et durée du chômage) se rapportent aux Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) des catégories ABC au 31/12/2020. Les évolutions du nombre de DEFM sont calculées au 3<sup>ème</sup> trimestre entre 2016 et 2021.

### Caractéristiques des DEFM de catégories ABC

Territoires	Nb DEFM catégories ABC 31/12/2020	Part des DEFM femmes en %	Part des DEFM de moins de 26 ans en %	Part des DEFM étrangers en %	Part des DEFM Bac +2 en %	Part des DEFM depuis plus de 2 ans en %
Lac Renardières Ozon	702	47,6	18,8	29,8	11,5	26,5
Châteauneuf Centre Ville	458	41,3	27,9	15,9	18,6	22,7
QPV de Grand Châtelleraut	1 160	45,1	22,4	24,3	14,3	25,0
QPV de France métropolitaine	743 100	46,0	15,2	31,7	18,7	28,4
Grand Châtelleraut	7 097	52,4	19,5	7,9	20,8	28,1
Nouvelle-Aquitaine	217 784	50,8	17,3	16,6	35,0	26,1

Source : Insee, Pole emploi, 31/12/2020

Selon les données annuelles de Pôle Emploi, en 2020, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories ABC au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut était de 1160 personnes, dont 702 provenant du quartier Lac-Renardières-Ozon et 458 dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville.

Selon les caractéristiques de la population et/ou les quartiers prioritaires, les données relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont contrastées (4 à 9 % d'écart d'un quartier à l'autre, un écart à la moyenne nationale des QPV plus ou moins prononcé).

On constate par exemple que la **part des hommes** chez les DEFM est **légèrement sur-représentée** dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut. La situation est plus marquée dans le quartier **Châteauneuf Centre-Ville**.

La **part des DEFM des moins de 26 ans au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut est particulièrement marquée (22,4 %)**, notamment dans le **quartier de Châteauneuf Centre-Ville (28%)**. Ce taux est supérieur de 12 points à la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

En revanche, la part des DEFM étrangers, ayant un diplôme de bac + 2 mais aussi la part des DEFM de plus de 2 ans est plutôt moins importante dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut que dans la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

## Une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans dans le quartier Châteauneuf centre-ville entre 2016 et 2021

### Evolution des DEFM

Territoires	DEFM catégorie A au 3ème trim. 2021	Evolution 3 <sup>ème</sup> trim. 2016/2021		DEFM de moins de 26 ans catégories ABC au 3 <sup>ème</sup> trim. 2021	Evolution 3 <sup>ème</sup> trim. 2016/2021	
		En Nb	En %		En Nb	En %
Lac Renardières Ozon	423	-57	-11,9	126	-9	-6,7
Châteauneuf Centre Ville	254	-9	-3,4	116	+29	+33,3
<b>QPV de Grand Châtelleraut</b>	<b>677</b>	<b>-66</b>	<b>-8,9</b>	<b>242</b>	<b>+20</b>	<b>+9,0</b>
<b>QPV de France métropolitaine</b>	<b>472 238</b>	<b>-50 922</b>	<b>-9,7</b>	<b>109 570</b>	<b>-8 134</b>	<b>-6,9</b>
<b>Grand Châtelleraut</b>	<b>3 415</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>1 389</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

Source : Insee, Pôle Emploi données trimestrielles, 3ème trim. 2016 et 2021

Le nombre de DEFM, en baisse ces dernières années dans les quartiers prioritaires de France, a connu plusieurs soubresauts depuis le début de la crise sanitaire au premier trimestre 2020. A Châtelleraut, cette **évolution est plus marquée chez les moins de 26 ans**, posant la question de l'accès ou du retour vers l'emploi de ces jeunes une fois la crise sanitaire terminée.

L'effectif des demandeurs d'emploi en catégories ABC de moins de 26 ans entre 2016 et 2021 a connu une **augmentation de 9 %** en moyenne au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut. On constate une **augmentation de 33 % sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville**. Les effectifs étant très restreints (+29 demandeurs d'emploi), il convient d'interpréter ces données avec prudence. Le quartier sud Lac-Renardières-Ozon connaît une légère baisse d'environ 7%, comparable à la baisse observée dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine.

## Fort contraste sur la création d'entreprise et l'auto-entrepreneuriat dans les quartiers

### Les établissements et auto-entrepreneurs du territoire

Territoires	Les établissements		Les auto-entrepreneurs	
	Nb	Taux de création au cours de l'année 2019 en %	Nb parmi les créations d'établissements	Taux d'auto- entrepreneurs parmi les créations d'entreprises en %
Lac Renardières Ozon	130	30,8	30	75,0
Châteauneuf Centre Ville	404	13,4	37	68,5
<b>QPV de Grand Châtelleraut</b>	<b>534</b>	<b>17,6</b>	<b>67</b>	<b>71,3</b>
<b>QPV de France métropolitaine</b>	<b>235 856</b>	<b>26,8</b>	<b>42 760</b>	<b>67,6</b>
<b>Grand Châtelleraut</b>	<b>5 062</b>	<b>13,9</b>	<b>452</b>	<b>64,2</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>151 273</b>	<b>17,2</b>	<b>15 211</b>	<b>58,4</b>

Source : Sirene, 2020

On observe depuis de nombreuses années **une dynamique intéressante** concernant la création d'entreprise dans les quartiers prioritaires avec un taux de création de 2,2 % sur sa population active contre 1,7 % en moyenne en France (source Bpifrance). Pour une partie des habitants, devenir indépendant est toutefois moins un choix qu'une nécessité, permettant ainsi d'échapper au chômage.

En 2020, 534 établissements sont implantés dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut (en grande majorité en Centre-Ville). Parmi ces établissements, 71 % ont été créés au cours de l'année 2019.

Le **taux de création d'activité** dans les quartiers de Châtelleraut est en moyenne inférieur de 9 % à la création d'activité observée dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine (27 %). Ce taux est cependant **très contrasté d'un quartier à l'autre**. Bien que le nombre d'entreprises créées soit plus important dans le quartier nord Châteauneuf Centre-Ville, le taux de création est plus de **2 fois supérieur dans le quartier Lac Renardières Ozon (31%)**.

### La vacance commerciale dans les quartiers prioritaires<sup>4</sup>

La **vacance commerciale**, désignant les locaux commerciaux non exploités, est à la fois un marqueur de la dévitalisation et un des principaux symptômes **révéléateur des difficultés** que traversent de nombreuses villes petites ou moyennes, ainsi que les quartiers prioritaires.

La **vacance commerciale** sur les quartiers prioritaires de Châtelleraut était de 20 % en moyenne en 2018, dont 18 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville et 33 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon. On constate une forte **augmentation (+10 %)** de la vacance commerciale entre 2015 et 2019 sur le **quartier sud** alors que le quartier Châteauneuf Centre-Ville obtient une baisse de 3 % de sa vacance commerciale.

## III.3.Cadre de vie et renouvellement urbain

La structure des ménages dans les quartiers prioritaires se distingue par une présence prononcée de ménages isolés et de familles nombreuses. Cette polarisation conduit à des **besoins très spécifiques** en matière de logement.

Bien que le logement social soit plus présent dans ces territoires, permettant de limiter les dépenses des ménages, l'adéquation entre les besoins et l'offre de logement n'est pas parfaite et débouche fréquemment à une sur-occupation des logements. Cette situation, croisée avec la qualité dégradée de certains logements, a été particulièrement difficile à vivre durant les périodes de confinement vécues en 2020 et 2021.

### Logements sociaux : un fort contraste entre les deux quartiers prioritaires

#### **Un parc social peu tendu, avec une forte mobilité et une vacance localisée**

	Nombre de LLS	Loyer moyen	Nombre de LLS vacants	Taux de vacance	Taux de mobilité en 2018
Châtelleraut	3605	4,8	145	4,2%	14,2%
Dont Châteauneuf-Centre-Ville	434	5,2	39	9,0%	33,7%
Dont Lac-Renardières-Ozon	1911	4,6	89	4,7%	11,6%
Naintré	248	5,1	1	0,4%	12,9%
Cenon-sur-Vienne	91	5,5	0	0,0%	11,0%
La Roche-Posay	83	5,2	1	1,2%	11,0%
Bonneuil-Matours	80	5,4	0	0,0%	8,8%
Vouneuil-sur-Vienne	76	5,5	0	0,0%	11,8%
Ingrandes	75	4,2	0	0,0%	25,7%
Dangé-Saint-Romain	59	4,9	0	0,0%	8,6%
Lencloître	57	5,3	0	0,0%	14,0%
Autres communes	531	5,3	9	1,7%	15,6%
<b>Grand Châtelleraut</b>	<b>4822</b>	<b>4,9</b>	<b>155</b>	<b>3,3%</b>	<b>14,0%</b>

Source : RPLS 2019

4 Données issues de Grand Châtelleraut, service économique.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut compte 4 822 logements sociaux HLM en 2019, soit 13.1% du parc des résidences principales de l'agglomération. Au sein de cet ensemble, la ville centre concentre 74% du total (3 605 logements). <sup>5</sup>Châtelleraut compte 29% de logements sociaux au sein de son parc de résidences principales (selon l'inventaire SRU).

**Les logements sociaux de la ville centre sont situés en grande majorité au niveau des quartiers prioritaires.** Selon les données RPLS<sup>6</sup> 2019, plus de 65 % des logements sociaux de la ville sont en quartiers prioritaires : 1911 logements dans la zone sud Lac-Renardières-Ozon et 434 dans le quartier nord Châteauneuf Centre-Ville.

On observe que le **taux de vacance**, de 3.3% en moyenne (4.4% à l'échelle du département) est particulièrement **élevé** à Châtelleraut, notamment dans le **quartier Châteauneuf Centre-Ville**. De plus, le **taux de rotation** est de 14.0% en moyenne pour l'agglomération (13,7% à l'échelle départementale). Là encore, le quartier Châteauneuf Centre-Ville comporte le taux de mobilité le plus élevé.

### 88,5 % de locataires en quartiers prioritaires de Châtelleraut.

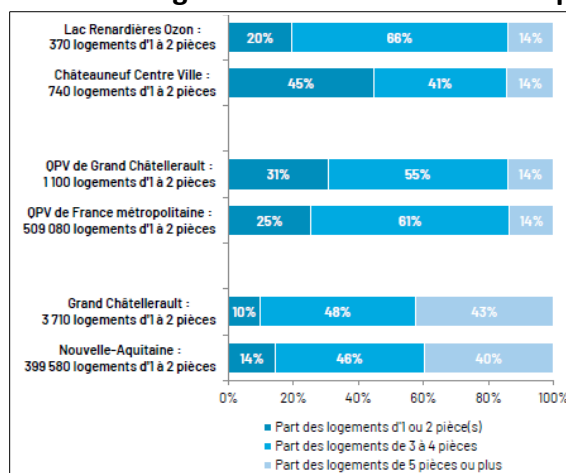
Selon l'Insee, **86 % des habitants de Châteauneuf Centre-Ville et 91 % des habitants du quartier Lac-Renardières-Ozon sont locataires de leur logement** (données de 2017). Ces chiffres sont en augmentation depuis 2014, avec une hausse de 10 % sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville et de 2 % sur le quartier Lac-Renardières-Ozon. Ces **taux très élevés** de locataires sur ces quartiers peuvent s'expliquer par la difficulté pour ces ménages à devenir propriétaire (ressources financières non-suffisantes, refus d'obtention de prêt, coût de l'immobilier trop onéreux).

Si l'on observe la part des logement sociaux de chaque quartier, le **quartier Lac-Renardières-Ozon** recense **94 % de part de logements sociaux** sur l'ensemble des résidences principales (données de 2017 - SDES et Insee). Pour le quartier Châteauneuf Centre-ville, ce taux n'est que de 27 % (situés à Châteauneuf).

Contrairement au quartier Lac-Renardières-Ozon où le nombre de logements sociaux est très important, le quartier de Châteauneuf Centre-Ville ne dispose pas d'une quantité aussi importante ; les bailleurs sont essentiellement privés.

### Une majorité de logements de 3 à 4 pièces

**Répartition des logements selon le nombre de pièces**



Source : Insee, 2017

5 Source : Convention intercommunale d'attribution (CIA) de l'agglomération de Grand Châtelleraut – avril 2021

6 Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux



Les **logements collectifs de 3 à 4 pièces sont les plus nombreux** sur les quartiers prioritaires de Grand Châtelleraut et correspondent à **55 %** des logements présents sur ces territoires. Les logements **d'une à deux pièces** sont sous représentés dans le quartier Lac-Renardières-Ozon (20%), mais largement sur-représentés sur le quartier Châteauneuf Centre Ville (45%). Les grands logements (5 pièces ou plus) ne représentent que 14 % des logements disponibles sur les deux quartiers, moyenne similaire à celle des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

### Une taille des ménages diversifiée et un taux d'isolement fort

Selon l'Insee (2017), **l'évolution de la taille des ménages** résidant en quartiers prioritaires de Châtelleraut **est restée relativement stable** depuis 2011 (+0,2%). Les ménages habitant les quartiers prioritaires sont composés en moyenne de **1,9 personnes** (2,4 en moyenne dans les QPV de France métropolitaine).

Cette moyenne revêt une diversité de situation, avec quelques familles nombreuses, mais **un nombre très important de ménages composés d'une seule personne** : 66 % dans le quartier Châteauneuf Centre-Ville et 46 % dans le quartier Lac-Renardières-Ozon (39 % dans les QPV de France métropolitaine). Il convient d'être vigilant quant à l'isolement de certains ménages, composés notamment de personnes âgées vieillissantes.

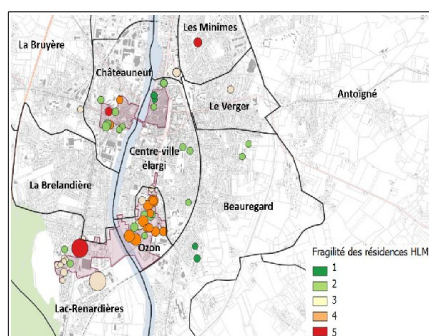
### Des logements plus vétustes en quartiers prioritaires

Selon l'Insee (2017), sur l'ensemble des quartiers politique de la ville de Châtelleraut, **presque la totalité des logements (90%) a été construit avant 1990** dont 36 % des logements achevés avant 1919 dans le quartier de Châteauneuf Centre-Ville. Les logements plus récents et achevés après 1990 ne sont que de 10 % sur l'ensemble des deux quartiers prioritaires.

Afin de disposer d'une analyse plus fine de la situation du parc social de Grand Châtelleraut, l'agglomération a souhaité disposer d'un **outil de cotation des résidences du parc social** selon leur niveau de fragilité. Cet outil, travaillé en 2020 dans le cadre de la Convention Intercommunale d'Attribution, a permis une appréciation collective de la situation des résidences du territoire. Il « s'appuie sur une notation statistique (indice de fragilité calculé à partir de plusieurs indicateurs) et sur une appréciation qualitative du fonctionnement des résidences issue des communes et des bailleurs sociaux »<sup>7</sup>.

Le référentiel de fragilité a permis de classer les résidences locatives sociales de 11 logements et plus selon 5 niveaux de fragilité (de 1 pour les moins fragiles à 5 pour les plus fragiles). Il apparaît que 17 résidences (957 logements) sont considérées comme fragiles, dont un noyau dur de 356 logements avec une forte fragilité. Ces dernières sont toutes localisées à Châtelleraut, particulièrement dans le quartier Lac-Renardières-Ozon.

#### **Répartition des logements selon l'indice de fragilité des ménages, UR HLM Nouvelle Aquitaine, 2018**

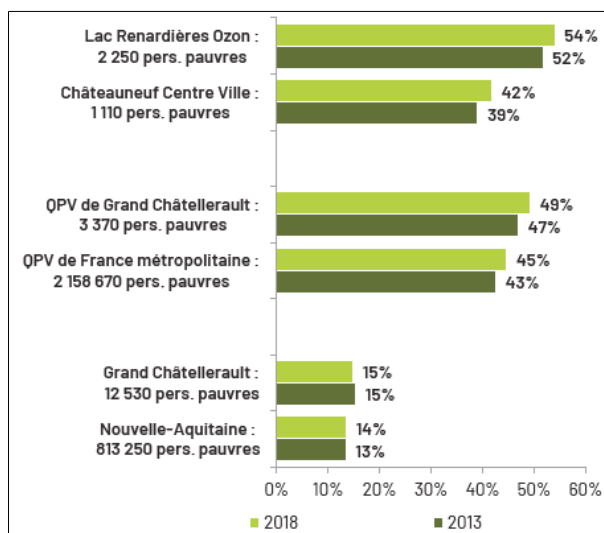


7 Extrait du rapport de la CIA- Guy Taïeb conseil - Avril 2021, page 8.

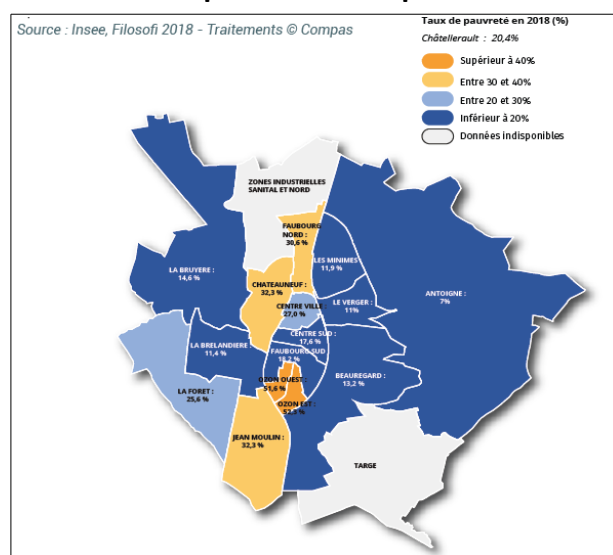
### III.4. Cohésion sociale

#### Un fort taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut

##### L'évolution de la pauvreté dans les QPV



##### Taux de pauvreté 2018 par IRIS



FiloSoFi 2013 et 2018 / Source : Insee

Le **taux de pauvreté<sup>8</sup>** est **3 fois plus élevés** dans les **quartiers prioritaires** que dans le reste du territoire et a tendance à augmenter. Ce niveau de pauvreté croissant s'explique par la mobilité résidentielle qui participe à la paupérisation de ces territoires déjà fragiles. En effet, le niveau de vie de ceux qui arrivent dans ces quartiers est en général inférieur à ceux qui y résident. Ainsi, les habitants qui quittent ces quartiers sont en moyenne dans une meilleure situation socio-économique que ceux qui arrivent ou y restent.

Cette tendance s'observe entre 2013 à 2018 puisqu'on remarque une **évolution croissante du taux de pauvreté**. Il a augmenté de 3 % dans le quartier de Châteauneuf Centre Ville et il a augmenté de 2 % dans le quartier Lac Renardières Ozon.

On constate que le **quartier Lac Renardières Ozon enregistre un très fort taux de pauvreté (54 % des habitants)**, soit 9 points de plus que dans la moyenne des quartiers prioritaires de France métropolitaine. En comparaison, Grand Châtelleraut ne recense en moyenne que 15 % de taux de pauvreté.

#### Une forte concentration de bénéficiaires des prestations sociales

##### Les bénéficiaires des minima sociaux

Territoires	Allocataires des minima sociaux	Evolution 2016/2020	
		En nb	En %
Lac Renardières Ozon	781	+35	+4,7
Châteauneuf Centre Ville	459	+40	+9,5
<b>QPV de Grand Châtelleraut</b>	<b>1 240</b>	<b>+75</b>	<b>+6,4</b>
<b>QPV de France métropolitaine</b>	<b>575 611</b>	<b>+35 271</b>	<b>+6,5</b>
<b>Grand Châtelleraut</b>	<b>4 446</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>138 515</b>	<b>+13 059</b>	<b>+10,1</b>

Source : CNAF, 2016 et 2020

8 Le taux de pauvreté correspond au pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national.

L'accroissement de la pauvreté dans les quartiers prioritaires se traduit également par une **forte concentration** des **bénéficiaires des prestations sociales**. On recense 1240 allocataires des minima-sociaux dans les quartiers de Châtellerauld, dont 781 sur le quartier Lac-Renardières-Ozon et 459 sur le quartier Châteauneuf Centre Ville.

Entre 2016 et 2020, on observe une forte évolution de ces bénéficiaires (6,4 % sur les quartiers prioritaires de Châtellerauld). Cette hausse est similaire à celle observée dans les quartiers en politique de ville de France métropolitaine. Toutefois, on relève une **forte hausse de bénéficiaires de minima-sociaux sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville (9,5%)**.

### Des jeunes fortement couverts par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)

Population couverte par la C2S

Territoires	Population couverte par la C2S au 1er janvier 2020	Distribution selon la tranche d'âge		
		Moins de 18 ans	25-49 ans	50-59 ans
Lac Renardières Ozon	1 834	795	531	202
Châteauneuf Centre Ville	688	214	253	72
<b>QPV de Grand Châtellerauld</b>	<b>2 522</b>	<b>1 009</b>	<b>784</b>	<b>274</b>
<b>QPV de France métropolitaine</b>	<b>1 248 424</b>	<b>516 915</b>	<b>###</b>	<b>###</b>
<b>Grand Châtellerauld</b>	<b>7 576</b>	<b>3 015</b>	<b>2 386</b>	<b>834</b>

Source : CNAM, 2020

Comme les prestations sociales, les quartiers prioritaires se caractérisent également par une **présence forte des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire**. En 2020, on constate une concentration importante de bénéficiaires dans le quartier Lac Renardières Ozon (1834 personnes). Sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville on recense 688 personnes. On remarque que ce sont les **jeunes de moins de 18 ans qui sont les plus couverts** par cette complémentaire santé solidaire, notamment sur le **quartier Lac-Renardières-Ozon** avec presque **800 jeunes**.

Les données sur les minimas sociaux et la Complémentaire Santé solidaire montrent que la concentration des taux de pauvreté est proportionnelle à la concentration des bénéficiaires des prestations sociales dans les différents quartiers prioritaires de Grand Châtellerauld. Elles montrent également que le quartier de Châteauneuf Centre Ville se trouve globalement dans une **situation plus favorable** que le quartier Lac Renardières Ozon **sur le plan socio-économique**.

### Des enjeux importants concernant la scolarité des enfants en quartiers prioritaires

Les études nationales démontrent que le quartier de résidence peut influencer le parcours scolaire des enfants et des jeunes avec des risques d'échec scolaire plus prononcé, une moindre stabilité des enseignants, une orientation plus difficile et auto-censure...Pour les enfants résident dans les quartiers prioritaires de Châtellerauld, les **difficultés scolaires** restent un enjeu majeur.

Les **évaluations nationales** réalisées chaque année dans différents niveaux, CP et CE1 pour le primaire, 6<sup>e</sup> pour le collège et les tests de positionnement pour les secondes au lycée, attestent que **l'écart de points reste toujours très marqué** en comparaison des résultats nationaux.

Le quartier prioritaire Lac Renardières Ozon est le périmètre concerné par le **label de Cité Éducative** (ouvert à l'îlot Coubertin). Le quartier compte 788 écoliers du premier degré (dont 131

en maternelle), 625 élèves dans le collège George Sand (REP+) et 80 lycéens<sup>9</sup>. Les effectifs des écoles du quartier sont plutôt en hausse, en particulier dans les écoles de Littré-Lakanal-Matisse et Lavoisier, toutes les deux situées au coeur de l'îlot d'Ozon.

Le dossier de labellisation Cité éducative pose également d'autres difficultés dans les établissements scolaires du quartier prioritaire : un manque de mixité sociale et/ou communautaire sur les écoles en REP et REP+, des conflits observés aux abords des établissements (nécessitant selon les besoins l'intervention des forces de l'ordre ou de structure de médiation), une intégration difficile pour les très jeunes enfants (2-3ans) lors de la première scolarisation.

### Un faible taux de scolarisation des plus de 15 ans, notamment chez les filles

**Les taux de scolarisation des 15-24 ans**

Territoires	Nb de 15-24 ans scolarisés	Taux de scolarisation des 15-24 ans en %	Taux de scolarisation des filles en %	Ecart de taux de scolarisation entre les filles et les garçons en point
Lac Renardières Ozon	345	58,6	54,9	-7,3
Châteauneuf Centre Ville	338	54,6	49,1	-10,0
<b>QPV de Grand Châtelleraut</b>	<b>685</b>	<b>56,6</b>	<b>52,0</b>	<b>-8,6</b>
<b>QPV de France métropolitaine</b>	<b>4 13 843</b>	<b>59,1</b>	<b>60,6</b>	<b>+2,9</b>
<b>Grand Châtelleraut</b>	<b>4 915</b>	<b>60,3</b>	<b>60,0</b>	<b>-0,7</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>423 381</b>	<b>65,2</b>	<b>67,3</b>	<b>+4,1</b>

Source : Insee, 2017

Le taux moyen de scolarisation des 15-24 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut est de **(56.6%)** en 2017 selon l'Insee, soit en dessous de la moyenne de celle des quartiers politique de la ville de France métropolitaine (59.1%). Au sein des quartiers prioritaires, le taux de scolarisation des 15-24 ans est plus élevé sur la quartier Lac-Renardières-Ozon (58.6%) que sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville (54.6%).

Le taux de scolarisation de filles en 2017 dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut est de 52 %. Ce taux est nettement inférieur à la moyenne des quartiers de France métropolitaine (60%). **Le taux de scolarisation des filles est en moyenne plus bas de 8,6 points que celui des garçons.**

Ces données sont d'autant plus **inquiétantes** avec une tendance **atypique** puisqu'elle n'est pas observée dans les autres quartiers prioritaires de France métropolitaine. En effet, les taux de scolarisation des filles dans les autres quartiers en politique de la ville de France métropolitaine et de la région Nouvelle Aquitaine sont plus élevés que ceux des garçons (respectivement +2,9 points et + 4,1 points).

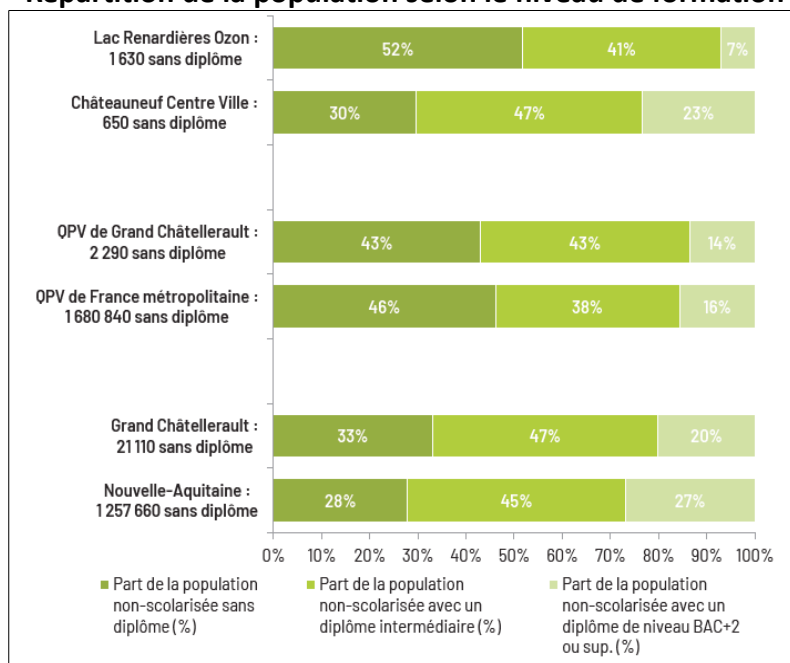
### Un faible niveau de formation

On remarque **une situation contrastée** concernant le niveau de formation des 15 ans et plus sur les quartiers prioritaires de Châtelleraut. Le quartier Châteauneuf Centre Ville, avec 30 % de sa population non scolarisée et non diplômée, se situe dans la moyenne des taux de l'agglomération (33%) et de la région Nouvelle Aquitaine (28%).

En revanche, **le quartier Lac-Renardières-Ozon affiche un très fort taux au regard de sa population non scolarisée et non diplômée (52 %)**. Un habitant sur 2 de plus de 15 ans dans ce quartier n'est donc ni scolarisé ni diplômé. Cette part est supérieure de 6 % de celle des quartiers prioritaires de France métropolitaine.

<sup>9</sup> Source : dossier de labellisation Cité éducative, mars 2021

## Répartition de la population selon le niveau de formation



Source : Insee, 2017

### Des formes de délinquance persistantes et un sentiment d'intranquillité ressentie par la population des quartiers prioritaires <sup>10</sup>

Dans les quartiers prioritaires, les atteintes aux personnes et aux biens enregistrées par les forces de l'ordre sont, en moyenne, plus fréquentes qu'ailleurs. Le sentiment d'insécurité y est plus souvent déclaré par les habitants. Par ailleurs, les habitants des quartiers en politique de la ville sont surreprésentés parmi les personnes mises en cause par les services de police et de gendarmerie.

Les quartiers prioritaires de Châtelleraut n'échappent pas à cette problématique. Selon le diagnostic local de sécurité de Châtelleraut réalisé en 2019, **certaines formes de délinquances ont augmenté entre 2013 et 2018.**

Les **menaces, harcèlements, injures et intimidations sur les réseaux sociaux** ont ainsi augmenté et tous les quartiers sont concernés. Ce sont principalement des « phénomènes catalysés dans les établissements scolaires ».

La **présence de bandes** génère un fort sentiment d'intranquillité chez les habitants des quartiers prioritaires. Même si tous les quartiers prioritaires de la ville sont très touchés par ce phénomène, il est surtout observé sur le quartier d'Ozon. « Regroupements de jeunes, souvent des cas de déscolarisation, de l'errance ainsi que les cas des marginaux. Ils ne sont pas automatiquement associés à des faits délictueux mais causent, par leurs simples présences, un fort sentiment d'intranquillité.».

Les usages **de drogues et les trafics** sont également liés aux phénomènes de bandes (source d'insécurité), mais restent néanmoins stables. La faible "part de hausse serait associée à un public de plus en plus jeunes."

10 Données issues du Diagnostic local de sécurité de la ville de Châtelleraut, 2019.

La **recrudescence des rassemblements, de marginaux et la déambulation de personnes atteintes de troubles mentaux** participe également au sentiment d'intranquillité. « Cette hausse concerne surtout le Centre Ville avec un sentiment d'insécurité depuis un ou deux ans. » Les quartiers sud sont peu concernés par cette problématique.

Les **conflits, propos humiliants ou racistes, bagarres et tapages nocturnes** ont également connu une nette augmentation et concerne tous les quartiers et « plus spécifiquement les aires d'accueil et les terrains de grands passages avec des confrontations régulières. »

Les **problèmes de clans, de communautarisme** (différences sociaux culturelles) sont également répandues au sein des deux quartiers prioritaires de la ville, avec « un sentiment latent de racisme à Ozon, une population vieillissante qui vit mal l'évolution de son environnement, l'arrivée de gens du voyage, les défiances entre différents sentiments d'appartenance. »

Concernant les **dégradations** (passives, actives) ce sont des « Phénomènes importants et présents sur les quartiers prioritaires de Châtelleraut. Cela regroupe dans beaucoup de cas, des dégradations du fait de regroupements de jeunes (détritus, graffitis, urine...), des dégradations du fait de la communauté des gens du voyage (déjections, détritus...). Des problématiques de dépôts sauvages et de nuisances sonores sont également nombreuses. Les incivilités liées aux déchets communs (déjections canines, papiers, cigarettes...) restent importantes, mais plutôt stables avec toutefois une hausse des incendies de poubelles et des tags. »

On remarque par ailleurs des **phénomènes de rodéos**, constatés sur tous les quartiers prioritaires de la ville, mais plus particulièrement sur le quartier Lac Renardières Ozon avec des rodéos nocturnes sur l'îlot d'Ozon. Le phénomène, plutôt stable de 2013 à 2018, semblait s'être accentué ces dernières années.

La **crise sanitaire survenue en 2020** a modifié la situation quant aux phénomènes de délinquances dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut. Après un premier temps d'accalmie dans l'espace public lié aux confinements, les nuisances ont été plus fortement observées dans certains îlots depuis 2021. Enfin, des situations de **tensions et violences intra-familiales** ont fortement augmenté durant cette période, nécessitant une vigilance accrue de différents partenaires.

# L'évolution des quartiers prioritaires de Châtelleraut

## Points saillants - diagnostic

- ◆ 21,5 % des habitants de Châtelleraut, soit plus d'un habitant sur cinq, vivent dans un quartier prioritaire.
- ◆ Les 0-24 ans représentent en moyenne 40 % des habitants dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut, soit une sur-représentation des enfants et jeunes adultes.
- ◆ Il y a 1,5 fois plus de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut.
- ◆ La part des personnes âgées de 75 ans et plus parmi les personnes seules a fortement augmenté dans le quartier Lac Renardières Ozon (+13,4%) entre 2011 et 2017.
- ◆ Un taux de personnes de nationalité étrangère modéré dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut (16,5%), mais marque une très forte augmentation dans le quartier Châteauneuf centre-ville entre 2011 et 2017 (61%).
- ◆ Forte part de familles monoparentales dans le quartier Lac Renardières Ozon (25,5 %).
- ◆ Le taux d'emploi est particulièrement faible dans le quartier Lac Renardières Ozon (33 %).
- ◆ L'emploi précaire au sein des quartiers politique de la ville de Châtelleraut est l'un des plus importants de la région Nouvelle-Aquitaine (32%).
- ◆ Une part élevée des DEFM de moins de 26 ans au sein des quartiers prioritaires de Châtelleraut (22,4 %), notamment dans le quartier de Châteauneuf Centre-Ville (28%).
- ◆ Une forte augmentation de 33 % des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sur le quartier Châteauneuf Centre-Ville entre 2016 et 2021.
- ◆ Le quartier Lac Renardières Ozon enregistre un très fort taux de pauvreté (54 % des habitants).
- ◆ Le taux de scolarisation des filles est en moyenne plus bas de 8,6 points que celui des garçons, constat très inquiétant.
- ◆ Le quartier Lac Renardières Ozon affiche un très fort taux de population non scolarisée et sans diplôme (52 %) chez les plus de 15 ans.
- ◆ Une hausse du taux de bénéficiaires des minima-sociaux dans le quartier de Châteauneuf Centre-ville (+9,5 % entre 2016 et 2020).
- ◆ 65 % des logements sociaux de la ville sont situés dans les quartiers prioritaires.
- ◆ 66% de ménage composé d'une seule personne pour Châteauneuf Centre-ville et de 40 % pour Lac-Renardières Ozon.

# L'évolution des quartiers prioritaires de Châtelleraut

## Point de vue des partenaires

### 1. Le quartier prioritaire de Châteauneuf Centre-Ville

Le quartier prioritaire de **Châteauneuf Centre-Ville** comporte 2 îlots avec des problématiques et enjeux différents. Au cours du contrat de ville 2015-2022 la situation n'a pas évolué de la même manière entre le quartier de Châteauneuf et le Centre-Ville.

**Concernant l'îlot de Châteauneuf**, les **partenaires institutionnels** sont une majorité (**80%**) à estimer que la **situation** est restée globalement « **inchangée** » depuis 2015. Les **acteurs de terrain** ont eux des **avis très partagés**, estimant à parts égales que la situation s'est « dégradée », s'est « améliorée » et est restée « inchangée » dans cet îlot.

Dans le cadre des animations participatives menées avec les **habitants du quartier de Châteauneuf**, dans le courant du mois de mai, ces derniers ont pour la majorité estimé que leur quartier était resté dans une situation stable. Il convient cependant d'être **vigilant** en ce qui concerne l'îlot Avaucourt, victime ces dernières années, de dégradations régulières et d'incivilités. Un certain nombre d'habitants de Châteauneuf regrette globalement l'absence d'opération urbaine ambitieuse pour rénover l'habitat au cœur du quartier, qu'il considère comme très dégradé depuis de nombreuses années.

**Concernant le Centre-ville**, les **partenaires institutionnels** estiment à **50 %** que la situation **s'était dégradée**, 33 % qu'elle était restée inchangée et 17 % que la situation s'est améliorée. Les avis des **acteurs de terrain** sont plus partagés : 40 % estiment que la situation **s'est dégradée**, 40 % qu'elle est restée inchangée et 20 % qu'elle s'est améliorée.

La **situation globale** du centre-ville semble ne pas avoir évolué favorablement depuis 2015, mais se serait **plutôt dégradée** si l'on prend en compte les avis de l'ensemble des partenaires. Fin 2021, la ville de Châtelleraut a mis en place une instance « urgence centre ville » pour répondre à différentes **problématiques d'incivilités et de délinquance** en augmentation (nuisances de marginaux, prostitutions et trafics, mauvaise gestion des déchets...). Différents services de la collectivité (prévention tranquillité publique, habitat-foncier, commerce, développement social, cadre de vie...) et partenaires sont mobilisés pour mettre en œuvre des actions clés (cellule de veille, actions de sensibilisation et de répression, actions socio-éducatives...).

### 2. Le quartier prioritaire Lac-Renardières-Ozon

Le quartier prioritaire **Lac-Renardières-Ozon** comporte 3 îlots avec des enjeux et problématiques différents. Au cours du contrat de ville 2015-2022, la situation n'a pas évolué de la même façon entre les îlots du Lac et des Renardières et le quartier d'Ozon.

Concernant le quartier **d'Ozon**, les **partenaires institutionnels** estiment à **90%** que la **situation s'est améliorée**. Hormis dans quelques espaces spécifiques du quartier, les **habitants d'Ozon** ont indiqué que la situation s'était **globalement améliorée** durant les dernières années. Les **acteurs de terrain** estiment à **50%** que la situation s'est **améliorée**, 40% que la situation est restée inchangée.



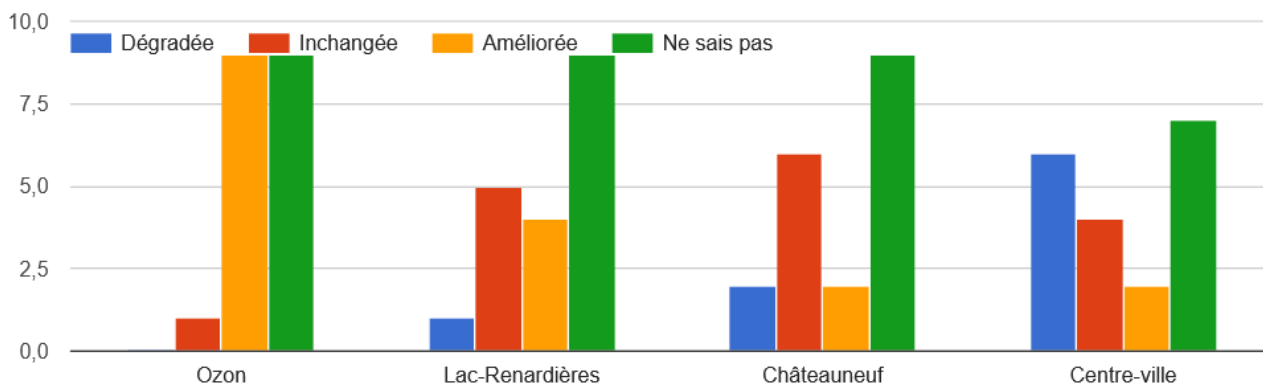
C'est le quartier qui recueille le plus d'avis positif. Les différentes opérations de renouvellement urbain mises en œuvre jusqu'en 2016 ont permis d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants. Les interventions renforcées de la collectivité (notamment via la gestion urbaine de proximité) et des bailleurs (au titre notamment de la TFPB) permettent de maintenir les efforts entrepris. Le partenariat tissé au titre de la politique de la ville et la mobilisation d'acteurs de terrain contribuent également à maintenir un climat vertueux au sein du quartier.

Concernant les îlots du **Lac** et les **Renardières**, les **partenaires institutionnels** ont des avis partagés, mais plutôt positifs. Ils estiment à **50 %** que la situation est **restée « inchangée »**, contre **40 %** qu'elle s'est améliorée au cours du contrat de ville. Les **acteurs de terrain** ont des **avis plus partagés** quant à la situation du Lac et des Renardières. Pour 40 % d'entre eux la situation est restée inchangée, pour **30 % la situation s'est dégradée** et pour **30 % la situation s'est améliorée**.

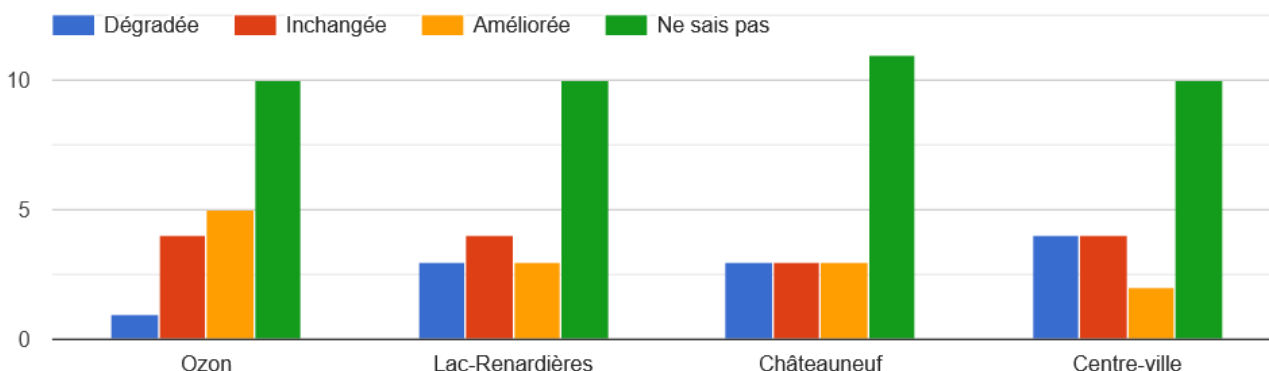
Concernant les **habitants** de ces quartiers, malgré quelques témoignages négatifs relevant de nuisances et d'incivilités répétées (rodéos, trafics...), la plupart des habitants constatent une **amélioration progressive** du quartier. Ce sentiment est nourri par les différentes opérations de renouvellement urbains (OIR Lac-Renardières) et aménagements de la gestion urbaine de proximité mises en œuvre ces dernières années.

Si l'on regroupe l'ensemble des avis des partenaires concernant le Lac et les renardières, la situation est globalement **stable** avec une **tendance à l'amélioration**. Les opérations majeures prévues au titres de la rénovation urbaine Lac-Renardières jusqu'en 2025 devraient permettre d'améliorer nettement le cadre de vie des habitants.

#### Le point de vue des partenaires institutionnels sur la situation des quartiers prioritaires



#### Le point de vue des partenaires acteurs de terrain sur la situation des quartiers prioritaires



**IV.  
REGARDS CROISES DES PARTENAIRES  
DU CONTRAT DE VILLE**

## IV. Regards croisés sur le contrat de ville 2015-2022

Après une observation statistique de la situation des quartiers, cette partie propose un regard croisé des principaux acteurs de la politique de la ville. Les structures signataires du contrat de ville, les associations de proximité et les habitants ont été mobilisés pour apporter leurs points de vue sur les sept années écoulées : les forces et les limites du contrat de ville, l'évolution de la situation des quartiers, mais aussi sur les perspectives à engager pour la prochaine contractualisation.

Chaque **pilier** du contrat de ville (développement économique – emploi, cadre de vie -habitat, cohésion sociale), ainsi que les **axes transversaux**, ont été confrontés à ce regard croisé. Pour chaque grand thème, un zoom sur une action/démarche structurante est également présentée.

### IV.1. Pilier « Développement économique et l'emploi »

L'axe développement économique et l'emploi est un enjeu essentiel pour les quartiers prioritaires. Au sein de cet axe, des grandes orientations stratégiques ont été définies dans le contrat de ville 2015-2022 de Grand Châtelleraut parmi le développement économique et commerciale, la création d'activités, la levée des freins à l'emploi...

Nous avons interrogé les partenaires du contrat de ville concernant ces **trois grandes orientations stratégiques** afin qu'ils puissent nous préciser les réussites, les limites et les perspectives de chacune des orientations définies.

#### IV.1.A. Le développement d'activités économiques et commerciales

*« Mobilisation des entreprises locales en faveur des habitants des quartiers prioritaires, développement de projets spécifiques de quartier... »*

##### a. Les réussites du point de vue des partenaires

Concernant les avancées en matière de développement d'activités économiques et commerciales dans les quartiers prioritaires sur la période 2015-2022, **les partenaires institutionnels ont des avis plutôt partagés**. Ainsi, 45,5% d'entre eux estiment « **satisfaisantes** » les actions et démarches entreprises. Ils citent notamment quelques **réflexions** mises en place dans le cadre des opérations de **rénovation urbaine**.

Les **habitants** des quartiers prioritaires avec lesquels nous avons pu échanger lors des journées d'animation participative dans le courant des mois de mai et juin 2022, jugent **essentielles les actions en faveur de l'emploi et de l'insertion**. Quelques habitants rencontrés (ou des proches) ont pu bénéficier d'actions soutenues au titre du contrat de ville depuis 2015 (voire au-delà), comme celles de l'ACLEF ou ODA Formation.

Les autres actions proposées au titre de la politique de la ville sont en revanche peu connues, en dehors des personnes ayant eu des besoins spécifiques (jeunes, créateur d'activité).

La présence de petits commerces de proximité, les **marchés de Châteauneuf et d'Ozon**, sont **particulièrement appréciés** par les habitants de ces quartiers.

#### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

**55% des partenaires institutionnels estiment que les réponses ont été « peu satisfaisantes » sur la période 2015-2022.** Malgré des actions ou démarches intéressantes, plusieurs partenaires regrettent le « **peu de lisibilité** » des interventions, et reconnaissant que cet enjeu est sans doute « **davantage lié au droit commun** qu'à de véritables actions menées au titre du cadre du contrat de ville ».

La mobilisation des acteurs de l'emploi est jugée **limitée** « hormis quelques actions certes importantes, il n'y a pas de pilotage global (animation du PaQte ou autre) concernant le développement économique au profit notamment des quartiers prioritaires de Châtellerauld ».

Les **habitants** des quartiers prioritaires avec lesquels nous avons pu échanger lors des animations participatives évoquent quant à eux, **un manque ou une disparition des commerces de proximité**. Ils souhaitent que leur quartier accueille davantage d'entreprises.

#### **IV.1.B. La création d'activités et l'entrepreneuriat**

*« Soutien aux dispositifs spécifiques de création d'entreprise, en direction des habitants des quartiers prioritaires (notamment les jeunes et les femmes), coordination des dispositifs et des acteurs... »*

#### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Concernant les actions de création d'activité et l'entrepreneuriat sur la période 2015-2022, les **partenaires institutionnels** s'estiment en majorité **satisfaits (56%)**. Ils considèrent qu'il est nécessaire de continuer à **soutenir les partenaires historiques** comme l'ADIE (et plus récemment l'APEE) qui sont de « **véritables atouts** » pour les habitants des quartiers prioritaires.

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'activité ont également un intérêt plus large dans la construction de projets professionnels, et la qualification des habitants. « Le contrat de ville favorise indirectement un **élan entrepreneurial** (souvent marqué dans les quartiers prioritaires) par un **soutien** apporté à des **partenaires de terrain** comme l'ADIE mais également par un **soutien** aux actions de sensibilisation des **jeunes à l'entrepreneuriat** ».

Quelques **habitants** des quartiers prioritaires avec qui nous avons pu échanger ont pris connaissance et/ou bénéficié des actions proposées par l'ADIE en termes d'aide à l'entrepreneuriat (parcours d'accompagnement, micro-crédit, formation...)

### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

Toutefois, certains partenaires institutionnels estiment à **33% être peu satisfaits** en matière de création d'activités et d'entrepreneuriat. Selon eux, « Il est nécessaire de continuer de **soutenir des partenaires** comme l'ADIE qui encouragent la création et l'entrepreneuriat ainsi que de **renforcer la mobilisation** des partenaires de terrain », qu'ils estiment **encore limitée**.

### **IV.1.C. La levée des freins à l'insertion et l'emploi**

*« Actions spécifiques auprès des jeunes, lutte contre l'illettrisme, favoriser la mobilité professionnelle, aide à la garde d'enfants, au logement, à la santé... »*

### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Il s'agit de l'orientation stratégique la plus **fréquemment reconnue et valorisée** par les partenaires institutionnels et associatifs. En effet, **les partenaires institutionnels sont en forte majorité satisfaits voir très satisfaits (à 80%)** quant à l'atteinte de ces objectifs dans le cadre du contrat de ville 2015-2022.

« Plusieurs **acteurs de terrain se mobilisent fortement** en faveur de la levée des freins à l'insertion des habitants des quartiers en politique de la ville ». Différentes associations sont citées en exemple, comme le Pôle mobilité, ODA Formation, l'ACLEF, la mission locale nord Vienne, les maisons de quartier, l'École de la Deuxième Chance, l'ADSEA, le CIDFF... Leurs **actions, notamment celles « d'aller vers », sont jugées essentielles**.

De nombreux **dispositifs et démarches sont déployés sur le territoire** comme les Emplois Francs, les chantiers éducatifs pour les jeunes, le pacte d'investissement dans les compétences, les clauses d'insertion, le Service Public de l'emploi, apparaissent également comme **positifs**.

Les **habitants des quartiers** prioritaires avec lesquels nous avons pu échanger lors de nos diverses animations participatives ont pour la plupart, eu connaissance ou été bénéficiaires d'actions soutenues au titre de cet objectif opérationnel. Les actions d'apprentissage des savoirs de base / lutte contre l'illettrisme / Français langue étrangère (exemple ODA formation) sont bien identifiées par les habitants rencontrés à Ozon et à Châteauneuf. Ils estiment que **ces types d'actions sont très positives et essentielles** pour les aider à s'insérer sur le marché de l'emploi.

### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

20 % des partenaires institutionnels estiment l'impact de cet objectif opérationnel « **peu satisfaisant** ». Selon eux, la **mobilisation des acteurs de terrain** pour faciliter l'insertion professionnelle doit être renforcée « Il reste toujours beaucoup à faire » et « les actions en faveur de la levée des freins à l'insertion des habitants doivent être poursuivies et encore travaillées ».

Pour les **habitants** des quartiers prioritaires avec lesquels nous avons pu échanger, **l'emploi** est toujours considéré comme une **priorité absolue**. Un certain nombre de personnes étaient d'ailleurs en recherche d'emploi. D'autres personnes insistent sur l'importance d'accompagner **l'insertion professionnelle des jeunes** issus de ces quartiers et dont le taux de chômage est élevé.

Du côté des **acteurs associatifs** ayant mis en œuvre des actions dans le champ du développement économique et de l'emploi, **65 % d'entre eux estiment avoir globalement répondu aux enjeux** fixés (35 % estiment y avoir partiellement répondu).

### **Zoom sur 1 action phare : ODA Formation**

ODA Formation est un **organisme de formation** situé à Châtelleraut dans le quartier d'Ozon. La structure est soutenue au titre de la politique de la ville depuis 2009. **Objectif** : la structure enseigne le français langue étrangère et l'alphabétisation pour aider à lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire Châtelleraudais.

L'action « cours d'alphabétisation et de français langue étrangère » menée par ODA formation est **la plus soutenue** au titre du contrat de ville de Châtelleraut depuis 2015. Elle répond, au sein du pilier développement économique et l'emploi, à l'objectif « **lever les freins à l'emploi- insertion** ».

Chaque année, environ **200 personnes** bénéficient de cours dispensés par ODA Formation. En moyenne, **67 % de stagiaires** d'ODA Formation proviennent des quartiers politique de la ville.

A raison de deux séances par semaine, l'organisme propose 7 niveaux de cours (2 en alphabétisation et 5 en français langue étrangère de niveaux A1 à B2-C1), une préparation aux examens de niveau français A1 et A2 et d'accès à la nationalité française (B2). ODA Formation propose également des initiations à l'informatique. En complément, des institutions et associations (exemple Pôle Emploi, Pôle mobilité, CIDFF...) réalisent des interventions en partenariat avec la structure.

L'accompagnement proposé par la structure est d'abord à **visée linguistique et socio-éducative**. Cette action a un **impact direct** au niveau **socio-professionnel**, pour trouver une **formation ou un emploi**. Durant l'année 2021, une **vingtaine d'élèves ont trouvé un travail ou un stage en formation** à visée d'emploi en quittant les cours. ODA Formation est globalement identifiée par les habitants des quartiers prioritaires. Ses actions sont **jugées très positives**, tant par les partenaires institutionnels du contrat de ville que par les habitants.



#### **IV.1.D. Perspectives de l'axe « Développement économique et l'emploi »**

Les partenaires institutionnels et acteurs de terrain ont énoncé un certain nombre de propositions et recommandations pour la prochaine contractualisation politique de la ville au titre de l'axe développement économique et l'emploi :

- ◆ Renforcer la mobilisation et la **coordination** des partenaires de terrain,
- ◆ Renforcer les **liens les entreprises** et accueillir davantage d'entreprises en quartiers,
- ◆ Continuer de **soutenir les associations** qui mettent en œuvre des actions pour lever les freins à l'emploi, entreprendre dans les quartiers, etc...,
- ◆ Encourager les **innovations, expérimenter** des nouveaux dispositifs,
- ◆ Renforcer les actions pour **l'insertion**, le repérage des personnes en situation d'**illettrisme** dans les quartiers prioritaires et lutter contre l'**illectronisme**,
- ◆ Développer des actions en faveur du **public féminin** ayant plus de difficultés pour s'insérer professionnellement (mode de garde, mobilité, savoirs de base...).

#### **Synthèse concernant le pilier « Développement économique et l'emploi »**

##### Les principales réussites :

- ◆ **Les actions de certaines structures de terrain** en matière d'insertion professionnelle, d'emploi et de développement économique sont **très identifiées et valorisées** (ODA Formation, ACLEF, ADIE, APEE, Pôle mobilité, Mission locale nord Vienne, Maisons de quartier, École de la Seconde Chance, ADSEA, CIDFF...),
- ◆ L'objectif opérationnel « **lever les freins à l'emploi et l'insertion professionnelle** » est le plus travaillé et reconnu par les différents partenaires de la politique de la ville. Les dispositifs et démarches initiés à ce titre apparaissent très satisfaisants pour les acteurs.

##### Les principales limites :

- ◆ Les objectifs liés à la « **création d'entreprises** », tout comme le « **maintien et le développement de commerces de proximité** » au sein des quartiers sont jugés « peu satisfaisants » par les partenaires. Cela met en évidence les **limites d'intervention** de la politique de la ville pour agir sur ces aspects, malgré les dispositifs existants (exonérations, aide à la reprise ou à l'installation...). Malgré les difficultés de recrutement sur le territoire, la mobilisation des entreprises au profit des habitants des quartiers reste **difficile**.

##### Les principales perspectives :

- ◆ L'emploi étant la priorité des habitants des quartiers, le contrat de ville de demain doit **maintenir et renforcer des actions et dispositifs** de soutien à l'insertion professionnelle, à l'emploi et au développement économique,
- ◆ Mettre en place une **instance de travail dédiée** au développement économique et l'emploi dans les quartiers, pour une meilleure lisibilité des actions et le développement d'actions concrètes en réponses aux difficultés,
- ◆ Renforcer le partenariat avec les entreprises du territoire.

Environ chaque année, **16 à 20 actions** sont soutenues dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville pour le pilier développement économique et l'emploi.

## **IV.2. Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**

L'axe cadre de vie et renouvellement urbain est l'un des grands piliers du contrat de ville. Au sein de cet axe, plusieurs orientations stratégiques ont été définies dans le contrat de ville 2015-2022 de Grand Châtellerauld. Parmi les quatre principales, la poursuite du changement d'image et la mixité urbaine et sociale du quartier d'Ozon, initiées depuis l'ORU (cf. les préconisations du Plan Stratégique Local), accompagner les enjeux de l'opération de renouvellement urbain (OIR) du Lac et des Renardières, s'appuyer sur le programme « Action cœur de ville » pour la reconquête des centres anciens, poursuivre la gestion urbaine de proximité...

Nous avons interrogé les partenaires du contrat de ville concernant **deux grandes orientations stratégiques** (un regroupement des quatre orientations principales) pour qu'ils puissent nous préciser les réussites, les limites et les perspectives de chacune des orientations définies.

### **IV.2.A. Le rôle des différentes opérations urbaines dans l'amélioration du cadre de vie, le renforcement de l'attractivité de ces quartiers et de leur désenclavement**

*« Grâce aux grandes opérations de transformation urbaine dans les quartiers (ORU Ozon, OIR Lac-Renardières, Action Cœur de ville), rénover l'habitat, favoriser les parcours résidentiels et la mixité sociale, valoriser les atouts des quartiers, créer des liens entre les quartiers et le reste de la ville, renforcer le rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs... »*

#### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Concernant les interventions menées depuis 2015 au titre des différentes opérations de renouvellement urbain, **les partenaires institutionnels déclarent être « satisfaits » (70%) à « très satisfaits » (30%).**

Selon eux, « l'amélioration du cadre de vie est indéniable pour les quartiers prioritaires de la ville ayant bénéficié d'opérations de rénovation urbaine (Ozon, Lac, Renardières) ». « Les **quartiers sont embellis**, les nouveaux équipements (ou la rénovation des équipements), notamment socio-culturels et éducatifs ont une **réelle plus-value** pour les habitants. Ces opérations ont, au moins en partie, contribué à aérer et désenclaver les quartiers».

Ils estiment que pour le quartier d'Ozon, le renouvellement urbain a permis d'**améliorer son image** par les diverses opérations de réhabilitation et de requalification des espaces. « Le renouvellement urbain a permis au quartier d'Ozon une **dédensification**, une **amélioration** des logements locatifs sociaux, la **création** d'espaces publics et l'**amélioration** des équipements publics. »

Les **habitants** des quartiers prioritaires rencontrés lors des journées d'animations participatives ont souvent déclaré être **satisfaits** de la rénovation et de la création des nouveaux **aménagements et équipements** ayant été mis en place dans leur quartier. Les aires de jeux pour enfants, les structures sportives (ex : street workout), les espaces verts-coulées vertes ou encore les jardins partagés ont été parmi les plus fréquemment cités. Plusieurs habitants d'Ozon et des Renardières



estiment que leur **quartier « s'améliore »**, « évolue **positivement** » après certaines opérations urbaines « le quartier devient de plus en plus coquet ».

#### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

Toutefois, les **partenaires institutionnels** perçoivent **certaines limites** concernant les différentes opérations de renouvellement urbain durant le contrat de ville, notamment en termes de mixité urbaine et sociale. Selon eux, l'**image négative de certains quartiers** (comme Ozon ou les Renardières) est « **encore trop fortement ancrée** chez les habitants et peine à évoluer positivement malgré les opérations urbaines ». De plus, certains partenaires relatent « un **défaut de qualité des réhabilitations** pour certaines résidences ».

D'autres partenaires relèvent des quartiers qui souffrent « **d'actes de délinquance et d'incivilité** » qui ternissent leur image et « **nuisent à la qualité de vie** des locataires et à l'activité des commerçants ». Ce constat est plus particulièrement relevé dans le haut des Renardières, mais avec certains espoirs d'amélioration rapide, liés aux opérations à venir. « Les aménagements du bas des Renardières, qui vont suivre la démolition des PSR devraient permettre une ouverture du quartier et participer à son désenclavement ».

Les **habitants des quartiers prioritaires** pointent également **quelques limites** aux différentes opérations de renouvellement urbain. Après certaines grandes opérations, les habitants regrettent la « **disparition de l'esprit village** » de certains quartiers. Plus globalement, la **destruction d'arbres et de végétations** lors de nouvelles constructions d'aménagements leur déplaît. Il n'y a « plus assez d'arbres pour apporter de la fraîcheur aux espaces publics », notamment « aux abords des espaces de jeux pour enfants ». Les **espaces verts** constituent un réel besoin de la part des habitants de tous les quartiers prioritaires, qu'ils estiment encore trop **peu nombreux**, surtout dans le quartier d'Ozon.

Les petits aménagements de convivialité (bancs et tables), de jeux et loisirs pour enfants ou jeunes, les points d'eau, et surtout les équipements sportifs, sont très plébiscités par les habitants qui en souhaiteraient davantage, les estimant **trop peu nombreux**.

#### **IV.2.B. La gestion urbaine de proximité**

*« Participer à la définition de projets structurants dans les quartiers, renforcer les démarches participatives avec les habitants, améliorer les espaces publics et collectifs, renforcer les interventions pour maintenir un cadre de vie agréable aux habitants... »*

#### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Concernant les interventions de gestion urbaine de proximité menées sur la période 2015-2022, les **partenaires institutionnels** sont en forte majorité « **satisfaits** » (**85%**), voire **très satisfaits** (**15%**). La démarche GUP est reconnue comme « une **réelle plus-value** pour les quartiers prioritaires, existant depuis 2010 sur le territoire de Châtellerauld »

Le poste de **coordinateur de gestion urbaine de proximité** est identifié comme « moteur dans le cadre des opérations de rénovation urbaine. Il intègre les enjeux du contrat de ville ». Grâce à une « **réelle concertation** avec les habitants au long court », il fait le « relais de dysfonctionnements aux services de droits communs de la collectivité et aux bailleurs sociaux » et permet la « mise en place de petits aménagements utiles dans l'espace public ».

De plus, le **travail partenarial** pour maintenir et améliorer le cadre de vie a été renforcé depuis 2015. Des espaces d'échanges sont mobilisés et permettent régulièrement d'améliorer des situations complexes.

Les opérations de rénovation urbaine et de gestion urbaine de proximité restent les plus visibles pour les **habitants** des quartiers, ayant un effet direct et concret sur leur cadre de vie. Les quartiers sont « **mieux entretenus** », « plus agréables ». Les différents aménagements pour les enfants, les jeunes et les familles sont également appréciés.

Les **acteurs associatifs** reconnaissent également un réel **impact positif** de la gestion urbaine de proximité et approuvent les nombreux aménagements ayant été réalisés dans les différents quartiers prioritaires (jardins partagés, city stade, structures de jeux pour enfants).

#### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

Concernant la démarche de gestion urbaine de proximité, les **partenaires institutionnels** et les acteurs de terrain constatent toutefois **quelques limites**. Malgré les efforts renforcés sur le sujet, la question de la **propreté et de la gestion des déchets** reste un sujet important dans ces quartiers (dépôts d'encombrants et dégradations régulières des espaces publics).

Enfin, certains partenaires considèrent qu'il y a « **un manque d'engagement des partenaires et des bailleurs concernant la TFPB** et certaines thématiques telles que l'amélioration de la propreté des quartiers semble être un **enjeu difficile à résoudre** et ce malgré une amélioration des partenariats ».

Les **habitants des quartiers** interrogés ont également indiqué qu'il persistait un **manque d'entretien de l'espace public** : encombrants sur les trottoirs, déchets au sol ou autour des poubelles, déjections canines,...

Les **acteurs de terrain** estiment, quant aux enjeux de l'axe « cadre de vie et renouvellement urbain », une **insuffisance de ressources humaines** (50 %) et de **moyens financiers** (50%) attribués aux projets à destination des habitants des quartiers prioritaire.

## Zoom sur 1 action phare : Les Chantiers Éducatifs

A l'échelle de Châtelleraut, les **chantiers éducatifs** sont portés et encadrés par l'ADSEA 86 – pôle prévention. Il s'agit de chantiers d'insertion et de remobilisation sociale des jeunes, réalisés dans tous les quartiers prioritaires de Châtelleraut.

Ces chantiers permettent à des **jeunes entre 18 et 25 ans**, issus des quartiers, de réaliser de **courts travaux** d'une demi-journée à une semaine, avec l'accompagnement d'un éducateur, voire d'un encadrant technique.

Chaque année, environ 30 à 35 jeunes de quartier (filles et garçons) en difficulté d'insertion et professionnelle participent à des chantiers éducatifs. Ils disposent d'un contrat de travail (souvent le premier) et sont rémunérés au SMIC.

Durant ces chantiers, les jeunes peuvent réaliser **différents travaux** d'embellissement ou de nettoyage dans les espaces publics ou privés dans les quartiers et la ville. **Exemple de différents chantiers** : nettoyage dans les halls et les parties communes de résidence HLM, rénovations (peinture, sol...) d'appartements, déménagements de mobiliers, désherbage dans le quartier du Lac, embellissement des transformateurs ENEDIS dans le quartier d'Ozon, distributions de flyer de prévention routière, création d'une fresque murale dans le quartier des Renardières...

Ces chantiers éducatifs permettent à la fois à ces jeunes de s'insérer professionnellement, de retrouver du lien social, mais également de participer à des **travaux de rénovation et d'embellissement** dans les quartiers prioritaires de Châtelleraut.



**Réalisation d'une fresque dans le quartier du Lac.**

### **IV.2.C. Perspectives du pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**

- ◆ Poursuivre les opérations de renouvellement urbain et continuer le **désenclavement** sur les quartiers Lac- Renardières et Ozon,
- ◆ Redonner une **image** positive des quartiers prioritaires,
- ◆ **Rénover et embellir le quartier de Châteauneuf**,
- ◆ Renforcer les actions de GUP et développer de **petits aménagements** (temporaires ou durables) pour les habitants des quartiers prioritaires,
- ◆ Préserver et renforcer la **végétalisation** des quartiers,
- ◆ Renforcer les actions liées à la **propreté et la gestion des déchets** (sensibilisation, coordination, actions citoyennes),
- ◆ Renforcer les **démarches participatives et la concertation**,
- ◆ Corréler le volet impactant de la **TFPB** avec la gestion urbaine de proximité.

#### **Synthèse du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »**

Plusieurs démarches et opérations d'envergure sont mises en œuvre au titre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires depuis 2015. En complément, l'appel à projet soutien des associations qui entreprennent des actions ayant un impact sur le cadre de vie des habitants (chantiers éducatifs et de loisir, travail sur la mémoire dans les quartiers en rénovation urbaine, action en soutien à la mobilité...).

##### Les principales réussites :

- ◆ Les différentes **opérations de renouvellement urbains** (ORU Ozon, OIR Lac-Renardières, Action Cœur de ville) sont considérés comme très **positives** et ont permis une amélioration du cadre de vie,
- ◆ La **gestion urbaine de proximité est une réelle plus-value** : intégration des enjeux du contrat de ville, réelle **concertation** avec les habitants et mise en place de petits aménagements,
- ◆ La **rénovation et la création des nouveaux aménagements** et équipements dans les quartiers sont jugées très satisfaisants.

##### Les principales limites :

- ◆ Un **manque ou l'absence de végétalisation de certains espaces** est difficilement vécu par les habitants, qui souhaitent le retour des arbres et de petites plantations dans les quartiers, notamment à Ozon,
- ◆ L'enjeu d'**entretien de l'espace public** persiste (propreté, gestion des déchets..),
- ◆ **Image** des quartiers prioritaires reste encore trop négativement perçue,
- ◆ Les **petits aménagements de convivialité**, de jeux et loisirs pour enfants ou jeunes et les **équipements sportifs** sont à renforcer dans certains quartiers.

##### Les principales perspectives :

- ◆ Renforcer l'engagement des partenaires et des bailleurs concernant la **TFPB**,
- ◆ Développer des actions de **sensibilisation** auprès des habitants concernant la gestion des déchets et le respect des espaces publics,
- ◆ Engager un travail sur l'**image** positive des quartiers et leurs habitants,
- ◆ Poursuivre et renforcer les actions de **gestion urbaine de proximité**.

### **IV.3. Pilier « Cohésion sociale »**

L'axe cohésion sociale représente le plus vaste pilier des contrats de ville, abordant une diversité de thème comme l'éducation, la santé, l'accès aux sports et à la culture, la prévention de la délinquance, la participation citoyenne, le lien social...

Au sein de cet axe, **de grandes orientations stratégiques** ont été définies dans le contrat de ville 2015-2022 de Grand Châtelleraut. Parmi celles-ci, faire de l'Atelier Santé Ville l'appui des orientations du Contrat Local de Santé dans les quartiers prioritaires, articuler les actions des partenaires éducatifs et rééquilibrer les chances et conditions de réussite des enfants et des jeunes, accompagner des orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance...

Devant la difficulté d'évaluer l'ensemble des enjeux de cohésion sociale du contrat de ville, les partenaires ont été invités à témoigner concernant les **trois principales orientations stratégiques (santé, éducation et prévention de la délinquance)**, afin de préciser les réussites, les limites et les perspectives de chacune des orientations définies.

#### **IV.3.A. La santé : accès aux soins et à la prévention**

*« Favoriser les dépistages et l'accès à l'examen périodique de santé, développer la pratique d'une activité physique, développer des actions de prévention auprès des personnes en perte d'autonomie, sensibiliser sur la santé mentale et les addictions... »*

##### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Concernant les objectifs fixés au titre de l'accès aux soins et à la prévention au sein des quartiers prioritaires, **les partenaires institutionnels** estiment être « **satisfaits** » à **63 %**. Selon eux, le contrat de ville a permis de « **renforcer les actions** développées par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du déploiement de son plan régional de santé, ainsi que celles développées dans le Contrat Local de Santé ».

Des actions de **dépistage** historiquement soutenues par la politique de la ville sont identifiées par les partenaires institutionnels. L'action bucco-dentaire à destination des CM1-CM2 est reconnue « **très pertinente** compte tenu des problématiques observées par les personnels de l'éducation nationale. » Les **familles** habitant les quartiers ont également connaissance de cette action qu'ils jugent « **très importante** ».

##### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

Concernant les objectifs fixés au titre de l'accès aux soins et de la prévention au sein des quartiers prioritaires, **les partenaires institutionnels** estiment être **peu satisfaits** à **37 %**. Selon eux, « les prises en charge et l'accès aux soins peinent à se mettre en place dans les quartiers prioritaires où l'on recense un **manque de professionnels de santé** ». La question de la présence des professionnels de santé dans les quartiers prioritaires ou à proximité immédiate est un **réel questionnement**.

Ils estiment que la coordination **Atelier Santé Ville** et du **Contrat Local de Santé** « **manque de moyen humain** pour mettre en œuvre des actions spécifiques » à destination des habitants des quartiers prioritaires de la ville. « Certaines problématiques (hygiène de vie des jeunes enfants, addictions aux écrans, fragilité psychique...) restent très importantes dans les quartiers et les moyens sont insuffisants ».

Les **habitants des quartiers prioritaires** interrogés indiquent **un manque de professionnels de santé** dans leurs quartiers. Ils citent notamment des spécialistes comme les dentistes ou les ophtalmologues.

### **IV.3.B. L'éducation : rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes issus des quartiers prioritaires**

*« Renouveler le Programme de Réussite Éducative, poursuivre une approche globale dans les différents temps de l'enfant, lutter contre la déscolarisation, renforcer les actions de soutien à la parentalité, soutenir la mixité scolaire, favoriser l'accès au sport et à la culture... »*

#### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Concernant l'impact du contrat de ville au titre des enjeux éducatifs pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires, les **partenaires institutionnels** sont à **80 % « satisfaits »** à « **très satisfaits** » .

Selon eux, le **programme de réussite éducative (PRE)** est l'une des actions ayant eu un **rôle primordial** dans le soutien individualisé, que ce soit auprès des enfants ou des familles. « Les équipes pluridisciplinaires organisées au sein des écoles situées en quartiers prioritaires permettent d'intervenir au plus près des besoins des familles en cas de difficulté, en collaboration avec les équipes et les partenaires des écoles. »

Ce programme est ré-affirmé comme un outil « à préserver », car c'est « **un levier** pour rééquilibrer les chances et un lieu de diagnostic qui permet aux partenaires d'être autour de la table avec les parents et de trouver des solutions adaptées pour l'enfant. »

Selon les partenaires, les dispositifs **Contrat local à l'accompagnement à la scolarité (CLAS)** et coups de pouce contribuent à **améliorer les conditions de réussite** des enfants. Plus largement, les actions d'accompagnement global des familles et des enfants des quartiers prioritaires sont jugées **essentiels**.

Enfin, la démarche partenariale **Cité éducative**, initiée fin 2020, est valorisée par les divers partenaires institutionnels « **l'impact** des actions menées par le PRE et récemment la Cité Éducative est **fort** ». Ils estiment que le **partenariat** entre acteurs éducatifs au profit des quartiers sud s'est encore « davantage **renforcé** » et que les démarches tendent vers « plus d'articulation ». Pour les **habitants** des quartiers prioritaires rencontrés lors des animations participatives, les actions mises en œuvre pour la **réussite scolaire et l'accompagnement global** des enfants sont **très appréciés, tant de la part des familles que des enfants**.

Les acteurs de terrain comme les maisons de quartier indiquent également que ce sont des **actions essentielles à préserver** pour aider les enfants des quartiers prioritaires à réussir dans leur scolarité.

#### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

Concernant les enjeux éducatifs globaux, **les partenaires institutionnels** estiment à **20 % être peu ou pas satisfaits**. Ils évoquent notamment la problématique de **la mixité au sein des écoles** des quartiers prioritaires, avec des phénomènes d'évitement scolaire de certaines familles qui évitent d'inscrire leurs enfants dans certains établissements situés au sein de ces quartiers.

Pour d'autres partenaires, « **les projets culturels restent minoritaires** », malgré la qualité des équipements culturels de Châtellerault, « la culture doit prendre une place beaucoup plus prégnante pour construire le lien social et fédérer les jeunes » et « **les liens** avec les centres sociaux et culturels des quartiers prioritaires semblent **anecdotiques** » et il faudrait « plus d'engagements mutuels pour construire des projets de démocratisation culturelle ».

#### **IV.3.C. La prévention de la délinquance : la sécurité des espaces publics et réduction du sentiment d'intranquillité au sein des quartiers prioritaires**

*« Intervenir auprès des jeunes, soutenir les actions en faveur de la tranquillité publique, rapprocher les acteurs de la prévention, de l'insertion et autres acteurs éducatifs, renforcer les actions hors les murs... »*

#### **a. Les réussites du point de vue des partenaires**

Concernant les orientations en matière de prévention et tranquillité publique au sein des quartiers, **les partenaires institutionnels** estiment à **67% être satisfaits à très satisfaits**. Ils considèrent que le dernier **contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance** fait apparaître une **amélioration** sur ce sujet, à laquelle, le partenariat avec la médiation participe. « **Belle mobilisation** des acteurs de la prévention et de médiation sur le territoire ». « La **présence** et les **actions** de la médiation et des partenaires de la prévention de la délinquance, les **animations** et **actions développées** sont **importantes** ».

Ils indiquent également que la « **coordination** entre les services et institutions est **précieuse** » depuis plusieurs années (services internes à la collectivité, lien avec la Police Nationale, mobilisation des associations de proximité...).

De plus, la gestion des résidences de logements sociaux par la présence d'un gardien, ainsi que la présence d'acteurs de la prévention ont permis de **réduire le sentiment d'intranquillité** avec une ambiance de quartier **moins anxigène**. Selon le lieu d'habitation au sein des quartiers prioritaires, les **habitants** peuvent indiquer des **informations contrastées** de lieux de vie « calmes et apaisés » ou à l'inverse « d'incivilités et de nombreux faits de délinquance ».

### **b. Les limites du point de vue des partenaires**

En termes de sécurité des espaces publics et de réduction du sentiment d'intranquillité au sein des quartiers prioritaires, **les partenaires institutionnels** estiment à **32% être peu satisfaits**. Ils précisent que « **des actes de délinquances et de dégradations importantes**, restent générateurs de **tensions** ».

Il est également observé chez certains partenaires « **de nouvelles formes de délinquance avec une progression de trafics** ». Les **moyens** sont jugés « **encore insuffisants** », alors qu'il demeure des « **espaces dans lesquels des actions sont nécessaires**. Exemples : quartier de Châteauneuf et abords du collège George Sand situé dans le quartier d'Ozon ».

Pour les **habitants des quartiers** avec lesquels nous avons échangé, il reste toujours des **incivilités**, des **actes de délinquance**, des **trafics de drogue** en bas des immeubles ou dans les halls qui ternissent l'image des quartiers et participent au **sentiment d'intranquillité ressenti par les habitants**.

### **IV.3.D. Avis général concernant le pilier « cohésion sociale »**

Chaque année environ, de **nombreuses actions** sont soutenues dans le cadre du contrat de ville au travers des différents thèmes regroupés dans le pilier de la cohésion sociale :

- ◆ Éducation : **18** actions,
- ◆ Culture : **8** actions,
- ◆ Santé : **8 -10** actions,
- ◆ Prévention de la délinquance : **8** actions,
- ◆ Égalité femmes – hommes : **5 - 7** actions,
- ◆ Lien social : **10** actions.

De manière générale, les **partenaires** sont **satisfaits des actions portées au titre de la cohésion sociale**. **Les habitants** disent apprécier les actions liées aux moments de partage, spectacles (fêtes de quartiers), les animations pour les jeunes ou en famille (sportives, musicales, culturelles), les actions éducatives (CLAS, réussite éducative)...

Pour **les acteurs de terrain** elles répondent globalement aux enjeux fixés par le contrat de ville pilier cohésion sociale (82%). Ils expriment néanmoins quelques **limites** liées à une **insuffisance de moyens humains et financiers attribués aux projets (60 %)**, ainsi qu'un manque de temps (30%).

Certains **partenaires institutionnels** indiquent que les nombreuses actions peuvent rendre la **coordination complexe** et conduire à une certaine **difficulté de lisibilité** des dispositifs pour les usagers et entre les partenaires eux-mêmes.



## **Zoom sur 1 démarche phare : La Cité Éducative de Châtelleraut**

Initiés en 2019 par le gouvernement, les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle (0-25 ans). Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Éducation Nationale, services de l'État, collectivités, associations et habitants.

La ville de Châtelleraut, l'Éducation Nationale et l'État (Sous-Préfecture) ont engagé fin 2020 cette démarche de labellisation Cités éducatives puis en septembre 2021, le territoire «Lac-Renardières Ozon Coubertin» a été labellisé **territoire d'expérimentation de la Cité éducative de Châtelleraut pour 3 ans.**

### **Les orientations stratégiques de la Cité Éducative**

#### **1) Favoriser l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité par la co-éducation, la co-construction.**

Pistes d'actions : faciliter la relation école-enfant-parent via la médiation scolaire, sensibiliser les parents au bien-être des enfants, développer des permanences psychologiques et parentalité.

#### **2) Mettre en œuvre une logique de parcours éducatifs et d'insertion de 0 à 25 ans (travailler les transitions, cycle scolaire, décrochage, orientations et insertion des jeunes...).**

Pistes d'actions : dispositif passerelle de pré-scolarisation, promouvoir la persévérance scolaire et lutter contre la déscolarisation des -de 16 ans, agir sur l'orientation et d'insertion des jeunes.

#### **3) Faire ensemble autrement /développer la coopération entre professionnels éducatifs**

Exemples d'actions : développer des actions socio-éducatives en mobilisant les savoir faire du secteur associatif, privilégiant les coopérations et « l'aller vers »...

#### **4) Se former/recruter des professionnels éducatifs du territoire.**

Exemples : formations des professionnels éducatifs en ethnopsychiatrie, à l'approche systémique, au bon usages des cours de récréation, favorables à des rapports égalitaires filles-garçons...

#### **2 axes transversaux :**

- Expérimenter/osser/ voir ailleurs.
- Valoriser les initiatives vertueuses des professionnels, mais aussi des habitants et des jeunes...

#### **Ce programme démontre déjà tout son intérêt sous plusieurs aspects :**

- ✓ un renforcement de l'interconnaissance entre acteurs de la communauté éducative,
- ✓ le développement de nouvelles coopérations entre les établissements scolaires et les associations (voire entre certaines associations),
- ✓ la montée en compétence des professionnels éducatifs,



### IV3.E. Les perspectives concernant l'axe « cohésion sociale »

- ◆ **Valoriser les cultures** des quartiers pour renforcer la cohésion sociale,
- ◆ Renforcer la **mixité sociale** au sein des écoles, lutter contre la **déscolarisation** et améliorer le **climat scolaire**,
- ◆ Faire correspondre les **géographies prioritaires** politique de la ville et éducation prioritaire,
- ◆ Renforcer les **actions pour les jeunes 12- 14 ans**,
- ◆ Développer plus d'actions en faveur du **vivre ensemble**, de la **parentalité**, de l'éducation - **jeunesse** et du **bien vieillir**,
- ◆ Favoriser le lien social par des **animations festives**, l'intervention d'artistes, et les projets sportifs,
- ◆ Renforcer les liens avec la **prévention de la délinquance** et continuer de mener des actions ciblées auprès des **jeunes** des quartiers,
- ◆ Attirer les **professionnels de santé** dans les quartiers (maison de santé),
- ◆ Renforcer les temps d'échanges entre les partenaires de proximité (bilan, actions).

#### Synthèse du pilier « Cohésion sociale »

##### Les principales réussites :

- ◆ Les **actions** et **dispositifs éducatifs** (programme de réussite éducative, contrat local d'accompagnement à la scolarité, la Cité Éducative) sont considérés comme très positifs et jouent un rôle primordial dans l'**amélioration** des **conditions de réussite scolaire** des enfants,
- ◆ Les **dispositifs d'accès au soin et à la prévention** comme les actions de dépistage (action bucco-dentaire à destination des enfants) sont reconnus **très pertinents**,
- ◆ La **présence** des **acteurs de terrain tels que la médiation**, ainsi que leurs **actions et animations** en faveur de la prévention de la délinquance sont **importantes**.

##### Les principales limites :

- ◆ **Manque de professionnels de santé** dans les quartiers prioritaires ou à proximité immédiate, dont des spécialistes comme des dentistes ou ophtalmologues avec un manque de moyens humains pour mettre en place des actions,
- ◆ **Manque de projets culturels** à destination des enfants des quartiers prioritaires,
- ◆ Nouvelles formes de **délinquance avec une progression de trafic et des actes d'incivilité** qui ternissent l'image des quartiers et participent au sentiment d'intranquillité.

##### Les principales perspectives :

- ◆ Développer plus d'actions en faveur du **vivre ensemble**, de la **parentalité**, de l'éducation - **jeunesse** et du **bien vieillir**,
- ◆ Renforcer la **mixité sociale** au sein des écoles, lutter contre la **déscolarisation** et améliorer le **climat scolaire**,
- ◆ Renforcer les liens avec la **prévention de la délinquance** et continuer de mener des actions ciblées auprès des **jeunes** des quartiers.

## IV.4. Axes transversaux : Jeunesse, égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

L'article 1er de la **loi Lamy** du 21 février 2014 précise que le contrat de ville doit « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés ».

En complément, la lettre du 25 avril 2014 que la ministre à la ville a adressée aux maires en politique de la ville précise que « le soutien à la jeunesse, à ses droits, à son autonomie, et à sa réussite, constituera au même titre que l'égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations, un axe transversal et structurant des contrats de ville ».

Ainsi, jeunesse, lutte contre les discriminations et égalité femmes-hommes constituent les **trois axes transversaux** des contrats de ville. Si la lutte contre les discriminations était déjà une priorité transversale des contrats urbains de cohésion sociale, c'est à travers ces trois prismes que les contrats de ville 2015-2022 ont dû porter un regard particulier.

Pour le contrat de ville de Grand Châtelleraut, **ces trois axes** ont été pris en compte de façon **spécifique** et **intégrée**. Ainsi, différentes actions « **jeunesse** » ou « **égalité** » ont été soutenues de manière spécifique au titre de l'appel à projet contrat de ville annuel et les trois axes ont été pris en compte de manière transversale aux différents projets engagés dans tous les piliers du contrat de ville.

### IV.4.1. La Jeunesse

La jeunesse est un axe qui a été fortement soutenu durant le contrat de ville 2015-2022.

De manière **spécifique**, une **douzaine d'actions par an**, menées par les associations de proximité sont soutenues par l'appel à projet contrat de ville à destination du public jeunes des quartiers prioritaires (exemple : chantier éducatifs, accompagnements jeunes majeurs, concours d'éloquence, actions de prévention de la délinquance, chantiers loisirs, dîners quiz, actions sportives de rue, actions mobilité...)

Ainsi, en moyenne, **20 % des actions** financées par la politique de la ville sont à destination du public jeune. En parallèle, d'autres actions destinées à tous les publics bénéficient notamment aux jeunes des quartiers.

De manière **transversale**, durant la période du contrat de ville 2015- 2022, l'équipe projet de la politique de la ville s'est fortement **impliquée dans différentes instances de travail et projets au bénéfice des jeunes** des quartiers prioritaires sur des sujets variés :

- **l'insertion** sociale et professionnelle (en lien avec la mission locale, l'école de la 2ème chance, Pôle emploi, l'agglomération...),

- la lutte contre le **décrochage** et accompagnement à la **persévérance** scolaire (en lien avec l'éducation nationale, les organismes de formation, l'IUT...),
- **la prévention de la délinquance** (en lien avec la ville- service prévention, avec l'État, avec les structures de Médiation et de prévention) avec des espaces de **concertations** avec les jeunes des quartiers (via la gestion urbaine de proximité, le 4, les référents jeunesse du territoire),
- le **sport** comme levier d'insertion et d'engagement citoyen (en lien avec les services sports et prévention de la collectivité, des associations...),
- l'accès à la **culture** et découverte du **patrimoine** (en lien avec les services patrimoine pays d'art et d'histoire, et culture, la DRAC...).

Des **fonds exceptionnels** de l'État lancés depuis 2020 (Colos apprenantes, Quartiers d'été, Quartiers solidaires jeunes) ont également permis de soutenir différentes actions à destination des jeunes ou des professionnels jeunesse du territoire (séjours, actions de loisir, de mobilité, formation...). L'équipe projet politique de la ville est **pleinement impliquée** dans ces démarches.

En complément, depuis 2020, le territoire de Châtellerauld est engagé dans des démarches structurantes qui concernent le **public jeune**.

La **Cité Éducative**, qui a identifié plusieurs priorités concernant la jeunesse des quartiers sud (**engagement citoyen, mobilité** des jeunes, valorisation de la jeunesse...), prend en compte la jeunesse de manière transversale pour d'autres priorités (égalité filles-garçons, accès aux sports et à la culture, santé, formation des acteurs éducation-jeunesse...). Cette démarche permet aux partenaires éducatifs et de jeunesse du territoire de développer de l'interconnaissance entre acteurs et sur les actions existantes, de renforcer les démarches « hors les murs » et les coopérations (entre associations, collèges/lycées, associations et acteurs de l'emploi), de développer les compétences des professionnels...

En parallèle, la ville de Châtellerauld mène depuis 2021 une démarche de **diagnostic et de structuration de la politique jeunesse de la ville de Châtellerauld**. Accompagnée par le cabinet ANATER, et pilotée par le « 4 »<sup>11</sup>, une démarche diagnostic a été initiée en 2021 en associant tous les partenaires jeunesse du territoire et les jeunes (**questionnaire** auprès de 500 jeunes, **tables rondes**...). La politique de la ville en est partie prenante et une **attention particulière est portée sur les jeunes des quartiers prioritaires**. Cette démarche est appuyée par le recrutement d'un **coordinateur** de jeunesse à la ville.

Dans le questionnaire diffusé aux **partenaires institutionnels** du contrat de ville, concernant l'axe transversal **jeunesse**, les partenaires estiment à **60 %** que le contrat de ville a **suffisamment** pris en compte. Le travail mené par l'équipe projet politique de la ville sur la jeunesse semble devoir **gagner en lisibilité** auprès des partenaires signataires, car les démarches menées et actions soutenues ont été nombreuses.

11 Structure communautaire jeunesse, basée à Châtellerauld, en proximité du quartier d'Ozon. 4 pôles : point information jeunesse, mobilité internationale, studio d'enregistrement et pôle vidéo.

## **IV.4.2. L'égalité femmes-hommes**

De manière spécifique, **4 à 5 actions par an** destinées aux jeunes filles ou aux femmes, menées par les associations de proximité, sont soutenues au titre de l'appel à projet contrat de ville (exemple d'actions : diverses interventions du CIDFF qui concourent notamment à la prévention des comportements sexistes, à l'insertion des femmes des quartiers, à la parentalité, une action sportive « Au tour des filles » de l'ADSEA, la découverte des métiers du numérique par la fabrique du numérique, une action « bien-être et estime de soi » par l'ADAPGV...).

Plus globalement, l'équipe projet politique de la ville reste vigilante à ce que la question de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons soit prise en compte de manière transversale dans tous les projets et démarches à destination des habitants des quartiers prioritaires. Les copilotes du contrat de ville sont soucieux du fait que les budgets de la politique de la ville bénéficient de manière équitable aux filles femmes et aux garçons hommes (échanges avec les partenaires associatifs, regards sur les dossiers déposés, demandes de précisions dans les bilans...).

La question de l'égalité filles-garçons a également été identifiée comme l'un des objectifs de travail de la Cité Éducative de Châtellerauld et plusieurs pistes sont travaillées pour développer des actions structurantes (réaménagement des cours d'école, formations, actions à destinations des jeunes...).

Le CIDFF de la Vienne, qui dispose d'une antenne sur la ville de Châtellerauld, est un acteur ressource privilégié dans cette dynamique. La déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes est également sollicitée pour soutenir la formation de professionnels et des actions « égalité » sur le territoire Châtellerauldais.

Ces dernières années, l'équipe projet de la politique de la ville a souhaité renforcer ces actions d'égalité dans sa programmation (actions dédiées aux femmes sur l'insertion-l'emploi) et tente d'impulser de nouvelles formes de coopération et « d'aller vers » les publics (déploiement progressif de permanences CIDFF dans les maisons de quartier).

Dans le questionnaire diffusé aux partenaires institutionnels du contrat de ville, concernant l'axe transversal « égalité femmes-hommes », **les partenaires estiment à 67 % que cet objectif a été insuffisamment pris en compte** dans la contractualisation 2015-2022.

Le contrat de ville doit agir sur la mise en **visibilité** de certaines interventions en matière d'égalité et les **renforcer**. Malgré la mobilisation de l'équipe projet du contrat de ville et les constats de partenaires de terrain (éducatif, de prévention...) sur les **besoins toujours plus importants** sur le sujet, nous constatons le **manque d'acteurs ressources**, d'outils, et/ou de qualification pour intervenir sur le sujet de l'égalité femmes hommes sur le territoire de Châtellerauld.

### **IV.4.3. Lutte contre les discriminations**

En moyenne, **2 à 3 actions par an** sont soutenues au titre de l'appel à projet politique de la ville sur le sujet (exemple : soutien a des démarches comme la semaine de la diversité (CS Ozon), intervention de Kurioz auprès d'établissement scolaire, Dîner quiz et contribution au jeu *Préjugix* par la Mission locale nord Vienne...).

**Peu d'actions spécifiques** de prévention des discriminations ou promotion de la diversité sont déposées par les associations de proximité de Châtellerault au titre de la politique de la ville. Bien que les structures de terrain ne sollicitent pas spécifiquement les fonds politique de la ville sur cette question, des démarches peuvent cependant être menées au long court par les associations, généralement sensibilisées (voire formées) à la question de la **lutte contre les discriminations**.

Conscient que les discriminations, liées au lieu de résidence et/ou à l'origine réelle ou supposée des habitants, reste un **enjeu majeur** des quartiers prioritaires, l'équipe projet du contrat de ville est **vigilante** à la prise en compte du sujet des discriminations de manière transversale dans les démarches menées.

La lutte contre le discrimination, axe transversal rendu obligatoire au titre de la politique de la ville depuis 2007, doit faire l'objet d'un **plan territorial de prévention de la délinquance** annexé au contrat de ville.

Dans le questionnaire diffusé aux partenaires institutionnels du contrat de ville, concernant l'axe transversal «lutte contre les discriminations», **les partenaires estiment à 62 % que cet objectif a été insuffisamment pris en compte**.

Comme d'autres territoires en politique de la ville, le **manque de moyen d'ingénierie** de l'équipe projet contrat de ville et l'absence de poste dédié à la question des discriminations à l'échelle du territoire, n'a pas permis d'aboutir jusqu'ici à un plan territorial. Il s'agit d'un axe à travailler sur la prochaine contractualisation politique de la ville qui débutera en 2024.

**En synthèse, l'axe transversal « jeunesse » a été le mieux pris en compte durant le contrat de ville 2015-2022. Les autres axes transversaux égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations mériteraient d'être renforcés.**

**V.**  
**GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE**

La Préfecture de la Vienne et Grand Châtelleraut ont missionné le **collectif MEZZAnine** (Medhi Hagui, Hervé Castelli et Yseult Quintano) a porté un regard évaluatif sur la gouvernance du contrat de ville 2015-2022. Autrement dit, la façon dont le contrat de ville « **fonctionne** », prend des décisions financières et stratégiques, anime le partenariat local, évalue son action.

En somme, dont il se « **gouverne** », en tenant compte de son **environnement institutionnel** (jeux d'acteurs, contraintes, élargissement de l'agglomération, programmes et orientations nationales, régionales, départementales) et de son **contexte local** (tendances socio démographiques, effets directs et indirects de la crise sanitaire et sociale de la COVID).

Le Collectif MEZZAnine a profité de sa position externe et de son expertise du sujet, pour questionner l'écosystème (pilotes, signataires et chefs de projets du contrat de ville), soit une vingtaine d'entretiens sur cette notion, souvent abstraite et théorique de « **gouvernance** ».

Après avoir regardé le passé, demandant aux acteurs de qualifier la gouvernance actuelle du contrat de ville (Quoi ? Qui ? Comment ? Pour quels résultats ?) les échanges se sont portés vers le futur et les attentes pour la gouvernance de demain. L'objectif étant de trouver des points de convergence pour faire évoluer le processus, c'est-à-dire le fonctionnement du **prochain contrat de ville**.

Cette cinquième partie du rapport d'évaluation du contrat de ville de Châtelleraut 2015-2022 illustre en grande partie le travail du **collectif MEZZAnine**.

## **V.1. Définitions partagées d'une gouvernance idéale**

Les acteurs se retrouvent tous dans la définition proposée par Patrick LE GALES, qui fait autorité sur le sujet. Selon le politiste, la **notion de Gouvernance** peut être définie comme « un processus d'agrégation, de coordination et de direction d'acteurs, de groupes sociaux et d'organisation en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement ».

Sur le **premier point**, c'est à dire la capacité du contrat de ville à **féderer un groupe d'acteurs**, l'ensemble des personnes interrogées sont d'accord pour admettre que le contrat de ville a plutôt **réussi** dans cette ambition. « On essaye de travailler en commun, d'oublier personne ». Sur le **second point**, les avis sont plus **nuancés** sur la capacité du contrat de ville à **mettre en débat des objectifs**. « On manque d'espaces de réflexion, de critiques constructives » pour s'accorder sur des priorités. De ce fait : « comme tout est prioritaire, rien ne l'est vraiment ».

Cet **enjeu central de la Gouvernance** reste un horizon, plus ou moins lointain, même si chacun s'accorde sur cette absolue nécessité de faire émerger des objectifs communs « **opérationnels** ». Une bonne gouvernance doit permettre d'atteindre ce niveau d'exigence. Sans lequel, il reste difficile de mobiliser, dans la durée, un **collectif de projet**.

De façon synthétique, les acteurs sollicités par cette évaluation ont tendance à résumer la Gouvernance du contrat de ville aujourd'hui comme :

- Une **succession d'instances centrées sur la programmation**, selon l'enchaînement « Appel à projets, Cotech et Copil », avec un co-pilotage Etat et « Agglo/ville », qui n'arrive pas tout à fait à concerner l'ensemble des signataires (seconds cercles du schéma suivant),

- Un **concept qui passe sous silence le travail d'animation et de coordination du quotidien** au plus près du terrain. Ce travail invisible de tricotage et de sur-mesure, n'est pas mentionné dans les pages du contrat de ville qui parlent de Gouvernance. Et pourtant, c'est dans cette capacité des



acteurs à créer du collectif, à fabriquer du projet, que s'écrit la Gouvernance d'un contrat de ville, à condition de réussir à articuler cette proximité de terrain aux instances de décision.

Ainsi, l'actuelle Gouvernance **manque d'espace de réflexion stratégique**, pour « prendre de la hauteur » et sortir de la logique de reconduction d'actions, et peut être laisser plus de place à l'expérimentation.

Pour demain, les acteurs se rejoignent sur la nécessité de **définir une Gouvernance plus ambitieuse**, qui permettra à l'éco-système de « retrouver du sens », « en prenant davantage la température dans les quartiers » pour appuyer les projets « au bon endroit et au bon moment ».

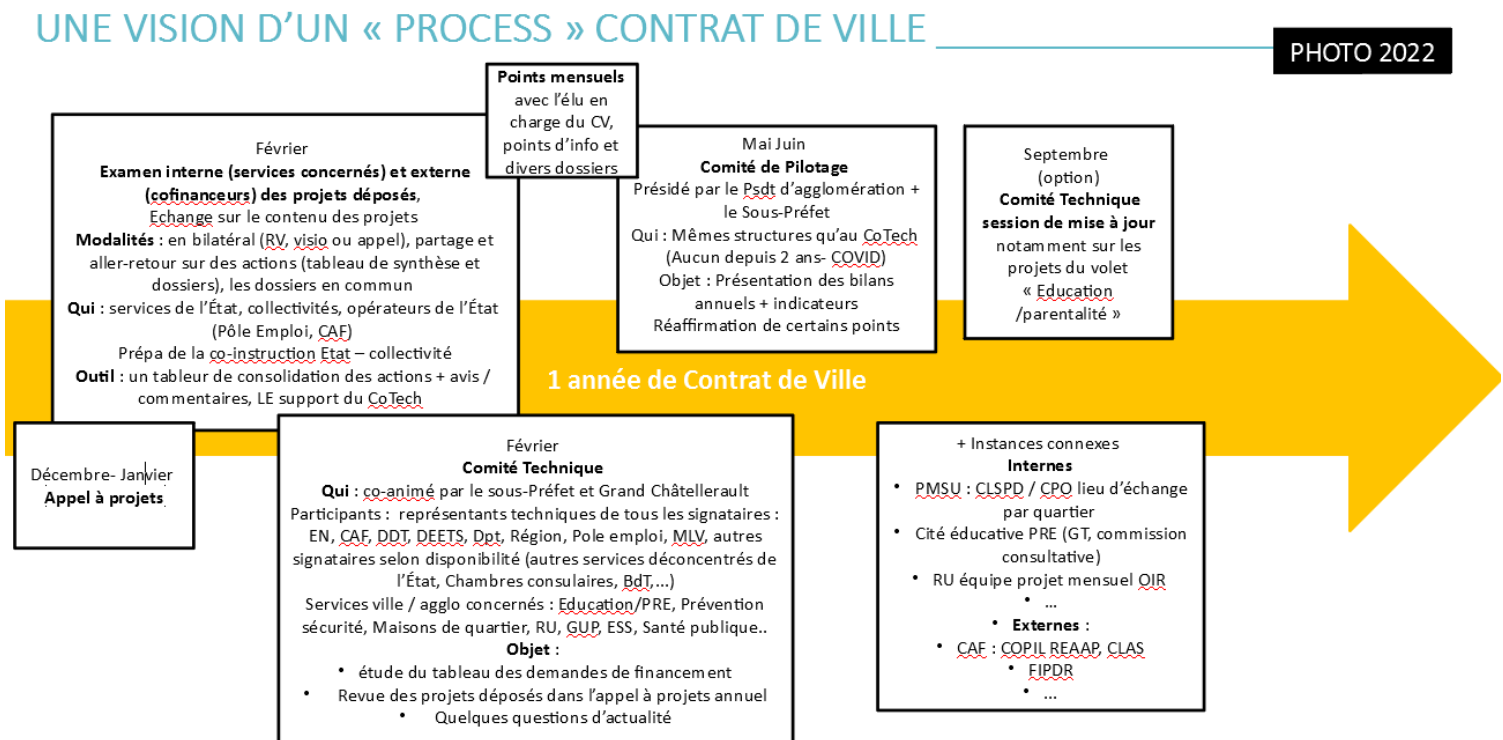
## V.2. Le Schéma de l'actuelle gouvernance du contrat de ville

Le **pilotage** du contrat de ville de Châtellerault est assuré par le Président-Maire et le Sous-Préfet de Châtellerault.

L'**animation** du contrat de ville de Châtellerault est coordonnée par les référents techniques de la politique de la ville : services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture pour l'État et le service Développement social et solidaire pour l'agglomération.

Les **instances** de gouvernance de la politique de la ville de Châtellerault sont relativement « classiques » : un **comité de pilotage** et un à deux **comités techniques** par an. Ponctuellement, au regard d'une problématique spécifique dans un quartier, d'une opportunité ou d'un dispositif à déployer, des **groupes de travail** ponctuels peuvent être mis en place.

Le contrat de ville repose sur une organisation et un rythme de travail, ponctués d'instances et de temps d'expertise, schématisés comme suit :



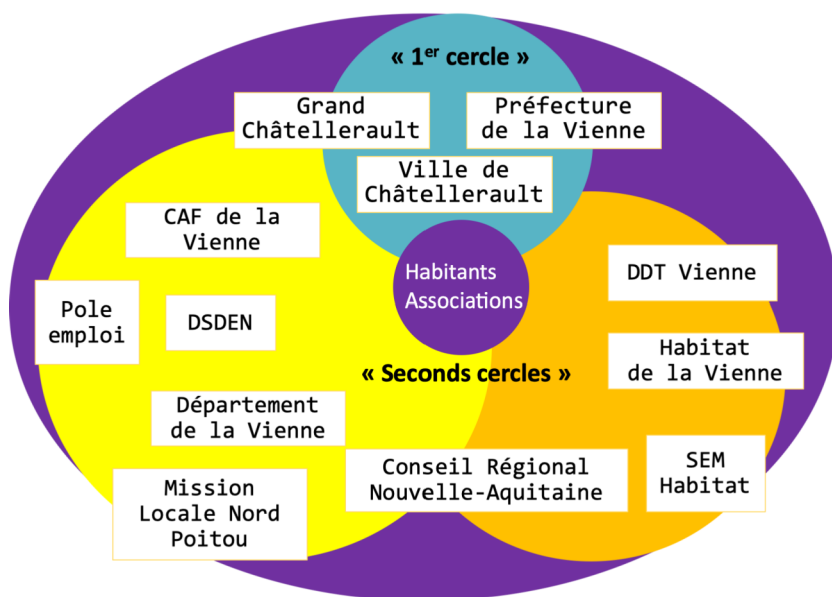
Sur le **plan organisationnel**, le contrat de ville repose sur un processus de travail, lié à la mise en œuvre de son programme d'actions. Ce processus constitue aujourd'hui la colonne vertébrale de la Gouvernance du contrat de ville.

Il s'inscrit dans un environnement « **politico-administratif** » complexe, qui met en mouvement et interpelle divers dispositifs thématiques et autres politiques sectorielles (contractuelles pour la plupart) dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la prévention, de la parentalité, de la santé et du renouvellement urbain. Ces « **entrées thématiques** » se croisent sur le terrain des quartiers politique de la ville, à partir de dispositifs (ORU, PRE, Cité Éducative, CLSPD, ASV, GUP ...), de projets fédérateurs ou de publics cibles.

L'enjeu de la Gouvernance est de réunir **3 types de cercles** ...

- Un premier, composé des copilotes,
- Deux seconds, composés des partenaires institutionnels, dans le champs « social » (cercle jaune) ou « urbain » (cercle orange).

... **Au service des habitants** (et de leurs besoins) et des associations, dont les projets soutenus par le Contrat de ville sont initiés pour répondre aux besoins des personnes et améliorer la qualité de vie dans les quartiers.



### V.3. Les engagements des partenaires au titre du droit commun et des crédits spécifiques pour la politique de la ville

#### a. Synthèse des moyens engagés par les partenaires

**Les crédits spécifiques alloués au contrat de ville sur la période 2015-2021 :**

- 2 945 000 € de crédits politique de la ville pour l'État (BOP 147), auxquels s'ajoutent les conventions adultes relais (BOP 147) représentant sur la période environ 660 000 €. Ne sont pas pris en compte les aides aux Programmes de rénovation urbaine, les exonérations fiscales TFPB et les Cotisations foncières des entreprises (CFE). Les crédits de droit commun mobilisés par l'État ne figurent pas dans cette évaluation.
- 576 831 € de crédits contrat de ville pour la collectivité (Ville et EPCI).

Pour la collectivité, concernant la politique de la ville, il faut additionner les **crédits alloués aux autres dispositifs de la politique de la ville : PRE, ASV, GUP...** Au total, de 2015 à 2021, cela représente près de 750 000 € de crédits politique de la ville supplémentaires.

Les crédits de la collectivité alloués aux opérations de **renouvellement urbain** doivent également être valorisés comme des crédits spécifiques politique de la ville. De 2015 à 2021, la dépense nette d'investissement renouvellement urbain est estimée à 1 772 931 €. Ces crédits ont été utilisés pour les **dernières opérations** de l'ORU Ozon et pour les **premières opérations** de l'OIR Lac et des Renardières.

Plus globalement, le contrat de ville 2015-2022 incitait les partenaires institutionnels à engager, en plus des crédits spécifiques politique de la ville, des **moyens de « droit commun »** au bénéfice des quartiers prioritaires de Châtelleraut.

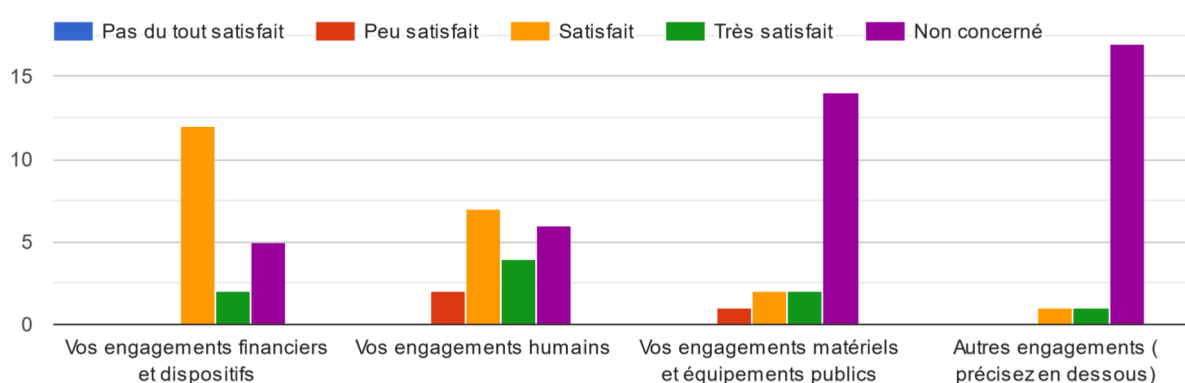
Dans le cadre de l'enquête par questionnaire, les partenaires institutionnels ont été invités à se positionner concernant la mobilisation de leur droit commun, au regard de **3 domaines** :

- les engagements **financiers et dispositifs**,
- les engagements **humains**,
- les engagements **matériels et équipements publics**.

Concernant les engagements financiers et dispositifs, les partenaires institutionnels s'estiment « satisfait » à 85%, voire « très satisfait » à 15%. Concernant les engagements humains, ils se considèrent à 54 % « satisfait », voir « très satisfait » à 31%.

Enfin, concernant les engagements matériels et équipements publics, nous constatons un fort taux de structures non concernées, mais les répondants ont plutôt estimé à 40 % « être satisfait », voire « très satisfait » (40 %).

### Auto-évaluation de la mobilisation du droit commun des partenaires institutionnels



### b. Zoom sur le droit commun de la ville et l'agglomération de Châtelleraut

La collectivité a souhaité travailler à la **mesure du droit commun** alloué au profit des quartiers prioritaires politique de la ville sur la période 2015-2021. L'analyse a été réalisée par pôle d'activité – compétences, selon la collectivité porteuse (ville et agglomération) et le type de dépense (investissement et fonctionnement).

## Droit commun Associations :

### Associations

Somme - Droit commun Ville	9 185 884,77 €
Somme - Valorisations Ville	3 236 488,23 €
Somme - Droit commun Agglo	1 346 010,72 €
Somme - Valorisation Agglo	617 444,97 €

Il s'agit de dépenses de fonctionnement allouées de 2015 à 2021 aux **associations** situées en quartiers prioritaires (exemples : maisons de quartier, Médiation, ADSEA- prévention...) et/ou des associations dont les actions sont partiellement destinées aux habitants des quartiers prioritaire (pondération au regard des publics touchés – selon les bilans et rapports d'activités). Un certain nombre d'associations interviennent notamment dans le domaine de l'emploi et du développement économique.

## Droit commun Éducation :

<b>Education Ville</b>	
Données	
Somme - DNF	Somme - DNI
27 690 460,30 €	3 780 372,40 €

Le droit commun « **éducation** » est le **pôle de dépense le plus important** attribué par la ville au profit des quartiers prioritaires. Il s'agit des dépenses nettes de fonctionnement et dépenses nettes d'investissement concernant les écoles situées dans et aux abords des quartiers Châteauneuf Centre-Ville et Lac-Renardières-Ozon, dont les publics représentent 80 à 100 % des enfants résidant les quartiers prioritaires.

## Droit commun sport :

<b>Sport Ville</b>	
Données	
Somme - DNF	Somme - DNI
76 945,94 €	23 126,90 €
<b>Sport Agglo</b>	
Données	
Somme - DNF	Somme - DNI
5 696 168,88 €	2 735 751,57 €

Le droit commun « **sport** » illustre ci-dessus les dépenses nettes d'investissement et de fonctionnement concernant les équipements sportifs (la compétence est municipale ou communautaire selon le type d'équipement). Il s'agit d'équipements sportifs situés en quartiers prioritaires ou d'équipements situés hors quartiers (exemple patinoire, piscine) mais très fréquentés par les habitants des quartiers. Pour les équipements hors quartiers, une quote part à été prise en compte en fonction d'une estimation des usages (scolaires, adhérents de club sportifs, tout type d'habitants...).

*Le soutien aux associations sportives est comptabilisé dans le « droit commun association ».*

## Droit commun culture :

<b>Culture Agglo</b>	
Données	
Somme - DNF	Somme - DNI
3 203 640,20 €	80 737,11 €

Le droit commun « **culture** » représente les dépenses nettes de fonctionnement et d'investissement. Elles sont relatives aux équipements culturels situés en quartiers prioritaires (exemple : médiathèques du centre ville et d'Ozon, ludothèque...) Elle intègre également une quote-part du budget alloué au « 4 », équipement jeunesse situé entre le quartier centre ville et le quartier d'Ozon (point information jeunesse, studio son et vidéos...). Il est notamment très fréquenté par les jeunes des quartiers pour ses studios d'enregistrements.

*Le soutien aux associations culturelles est comptabilisé dans le « droit commun association ».*

## **V.4. La participation citoyenne**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose la co-construction avec les habitants comme principe et rend obligatoire la **création de "conseils citoyens"** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Pour placer les habitants au cœur de la réflexion et des actions menées dans le cadre du contrat de ville de Grand Châtellerauld, **3 conseils citoyens** ont été créés et situés dans les divers quartiers prioritaires : Lac-Renardières, Ozon et Châteauneuf. De part cette décision, la ville de Châtellerauld a affirmé la participation citoyenne comme axe de travail volontaire et ambitieux à animer au cours du contrat de ville 2015-2022.

De part la spécificité des îlots situés dans le quartier Lac-Renardières-Ozon, il a été décidé de créer deux conseils citoyens, l'un pour les îlots Lac-Renardières et l'autre pour l'îlot d'Ozon. Ces conseils citoyens ont été créés entre **2015 et 2016**.

L'animation des conseils citoyens est confiée aux **maisons de quartiers** de proximité. Le service Développement social et solidaire, via le coordonnateur gestion urbaine de proximité et participation citoyenne participe aux séances plénières. A la demande des membres, d'autres personnes, en qualité d'experts, peuvent être associées aux réunions des conseil citoyen.

Au-delà des conseils citoyens, la **participation citoyenne** est ancrée dans l'ADN de la politique de la ville depuis plusieurs décennies. A travers les opérations de rénovation urbaine et la gestion urbaine de proximité, la politique de la ville Châtelleraudaise **implique les habitants** au titre des aménagements réalisés dans les quartiers. Diverses formes de **dialogues** et de **concertations** ont été entretenues avec les habitants des quartiers prioritaires durant les dernières générations de contrat de ville.

### **a. Les forces de la participation citoyenne**

La **gestion urbaine de proximité** est une démarche existant depuis 2010 sur le territoire de Châtellerauld. Initiée pour le suivi de l'opération ORU d'Ozon, elle s'est rapidement déployée à l'échelle des différents quartiers prioritaires de la ville. La mission de coordination GUP est rattachée au service développement social et solidaire qui gère le contrat de ville. Cette démarche vise à participer à l'amélioration de la **qualité de vie au quotidien** du quartier au bénéfice de ses habitants.

Le coordinateur de la gestion urbaine de proximité est présent quotidiennement dans les quartiers prioritaires afin de réaliser une **veille active** dans les quartiers et de repérer d'éventuels dysfonctionnements. Il utilise différents outils qui favorisent la **concertation** avec les habitants des quartiers (déambulation en triporteur, échange direct, diagnostics en marchant...).

Les **partenaires institutionnels** ont estimé que la gestion urbaine de proximité était un **véritable atout** pour les habitants de ces quartiers (cf. regards croisés sur le pilier cadre de vie- habitat).

Concernant les conseils citoyens de Châtellerault, le rôle des **maisons de quartier comme « tiers facilitateur »** est un appui essentiel. Les copilotes du contrat de ville ont délégué l'animation des 3 conseils citoyens aux 3 maisons de quartier de secteur : la maison pour tous de Châteauneuf (CC Châteauneuf), le centre social et culturel d'Ozon (CC Ozon), et la MJC Lac Renardières (CC La Fôret). La présence régulière de représentant de la collectivité lors des séances plénière, voire pour la mise en place de certaines actions, est jugée positive par les conseillers citoyens.

**Quelques belles mobilisations des conseils citoyens** ont pu être observées dans les quartiers depuis leur création : soutien à des événements festifs dans les quartier, actions de sensibilisation aux déchets, initiative sur le vivre ensemble, concertation en amont de l'installation de caméras (vidéo-protection),...

### **b. Les limites de la participation citoyenne**

La participation citoyenne au titre du contrat de ville 2015-2022 de Châtellerault entrevoit néanmoins certaines limites. Les conseils citoyens, installés en 2015 **ne remplissent pas toutes les conditions nécessaires** : absence d'arrêté préfectoral validant les membres, charte non finalisées, fréquence des réunions très fluctuante selon les conseils citoyens, contenu des séances quelques fois en marge des attentes des copilotes (plus proche du fonctionnement d'un conseil de quartier), pas de participation aux instances de la politique de la ville, manque de représentativité des membres...

Depuis leur mise en place progressive, les partenaires constatent une **démobilisation progressive** des conseils citoyens de Châtellerault. Cette tendance, également observée dans la grande majorité des quartiers prioritaires de France, questionne la motivation et le **sens** de cette démarche pour les habitants, mais aussi la **clarification** du rôle de ces instances pour les co-pilotes (collectivités et Etat).

Le contrat de ville est jugé par les habitants comme une « grosse machine trop techno », « lourde », voire peu compréhensible. Une confusion persiste dans l'appellation « politique de la ville », qui fait davantage écho pour les habitants à « la politique municipale ». Les sujets abordés dans le cadre du contrat de ville sont quelques fois trop éloignés de leurs préoccupations (propreté, tranquillité publique-sécurité...).

Il convient d'explicitier (ou de rappeler) aux conseillers citoyens les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville, le rôle des conseillers, et de trouver des points d'entrées très concrets. Cette démarche de concertation régulière des habitants nécessite un engagement des copilotes très important et du temps.

### **c. Les perspectives de la participation citoyenne**

Une **démarche de remobilisation des conseils citoyen** est en œuvre depuis fin 2021, pilotée par l'État et la collectivité : échanges sur les modalités de fonctionnement et d'animation des conseils citoyens, rappels sur la politique de la ville et le rôle des conseils citoyens, présentation du bilan 2021 de la politique de la ville, identification des difficultés et besoins de chaque conseil, incitation des conseils citoyens à renouveler leur feuille de route, implication dans la démarche d'évaluation du contrat de ville (présence conjointe sur les animations participatives, partage des éléments recueillis et enrichissement...).

Il est prévu de poursuivre la démarche avec l'accompagnement et la formation des conseillers citoyens en 2022, et **leur implication au titre de la prochaine contractualisation** politique de la ville en 2022-2023.

La participation des habitants au titre de la politique de la ville doit être recherchée autour et au-delà des conseils citoyens « plus de sens, moins de cadre ». L'équipe projet aura pour défi de **renouveler les formes de participation citoyenne** au titre du contrat de ville « plus **agiles** ». Pour répondre à un enjeu de représentativité, il faut pouvoir associer (au moins ponctuellement) **d'autres habitants et représentants du quartier** (parents d'élève, comités d'usagers, collectifs informels de jeunes, de mère de familles, commerçants...).

Les formats et modalités de travail seront à réinventer pour la **prochaine contractualisation** politique de la ville.

## **V.5. Les limites et les forces du contrat de ville**

### **a. Les principales limites : « Ce qu'il faut cesser »**

- Des **thématiques « trop généralistes** » avec des « critères trop larges », qui entraînent au final un « saupoudrage des financements », un manque de repères communs avec des « objectifs un peu noyés », une « perte de lisibilité », une perte « d'énergie avec beaucoup de temps pour des petits projets », une « réduction de l'impact sur le quartier ». Ces objectifs, organisés autour de 3 piliers, se révèlent trop généreux et globaux, pour permettre un « partenariat de projet ». On est plus dans un partenariat « posé pour ne pas dire imposé ».

- **Des instances « grande messe** » axées sur la programmation. Le Copil est considéré comme une « chambre d'enregistrement », avec une présence « des chefs », des élus et des lignes hiérarchiques, qui rend cette instance essentiellement « représentative » (« on participe sans passion »). Avec beaucoup (trop) de monde autour du Préfet et du Président de l'Agglomération, pour rendre cette instance « stratégique ». Pour partager, échanger sur une vision commune du devenir des quartiers.

- **Un pilier « surreprésenté » : celui de la « Cohésion sociale** ». La programmation d'actions en grande majorité tournée sur cet enjeu essentiel (très large au demeurant), interroge sur la capacité du contrat de ville à faire émerger des projets sur les 2 autres, notamment le 1er pilier « **Développement économique et emploi** ». « Se serait-on trompé dans le diagnostic ? Dans les intentions, pour qu'il y ait si peu de projet sur l'emploi et le développement économique ? Manque-t-on d'idées, de ressources, de porteurs de projet sur le territoire ? ». Le second pilier « **Cadre de vie et renouvellement urbain** », suppose une autre analyse, dans la mesure où la rénovation urbaine dispose de ses instances et de ses outils (GUP et RU), articulés et reliés au Contrat de ville, de façon plus ou moins intense selon les quartiers (avec ou sans RU) et le calendrier des projets (concertation, diagnostic en marchant, livraison des équipements et des espaces publics, relogement ...).

- **Une technicité associée à une urgence qui prend le pas sur tout le reste** « Nous sommes autant acteurs que victimes » de cette évolution techno-administrative avouent les techniciens. Avec un risque pointé « **d'effet silo** », où chacun est pris par la « machine infernale » (réunions, instructions de dossiers, mise en place de nouveaux programmes, partenariats, relation aux élus ...). Par **manque de temps** (ETP d'ingénierie limitée sur la politique de la ville), les partenaires se replie sur leur domaine d'expertise et de compétences pour faire tourner la roue dont ils ont la responsabilité. Les techniciens n'ont plus le temps de se poser sur le fond pour partager un diagnostic sur un territoire. « Nous sommes vampirisés par les échéances du quotidien ».

- **Une « faible parole des habitants »**, pas ou peu présents dans les instances stratégiques. Il faut là encore retrouver comment favoriser l'expression de cette parole à des moments clés (diagnostic, définition des priorités, évaluation). Les **conseils citoyens** (« qui vivent ») ou les diagnostics en marchant (« 1 par an, soit 1 par quartier tous les 4 ans ») sont des bons outils s'ils sont animés dans la durée. Sinon, inconsciemment « on finit par penser que l'on sait mieux que l'habitant », en faisant (car il faut faire) sans prendre le temps de les écouter suffisamment.

- **Une durée trop longue.** Avec les années, on a perdu le fil des ambitions du contrat de ville. Un horizon trop lointain rend les objectifs trop lointains. Cependant, il faut du temps pour faire évoluer les pratiques et atteindre des objectifs. Besoin de trouver un entre deux, de « se voir plus souvent, pour s'évaluer plus souvent ».

### **b. Les principales forces : « Ce qu'il faut conserver »**

Les forces de la Gouvernance, très largement identifiées par les acteurs interrogés, reposent sur sa capacité à avoir fait émerger et avoir su consolider « **la richesse du réseau** » et « **l'interconnaissance entre les gens** » (« on est tous à un coup de fil » dans une ville de 31 000 habitants). La vitalité du partenariat autour du binôme Cheffe de projet – Délégué du Préfet, constitue le socle du contrat de ville, tant il permet de :

- « **créer de la synergie sur le terrain** » (avec cette capacité à relier « les succursales » thématiques qui sont toutes « connectées sur le terrain »)
- « **d'agir et d'anticiper** » pour travailler « sur les causes pas uniquement sur symptômes » (notamment dans le domaine de prévention)
- « **de croiser les regards** » à travers une expertise croisée et des diagnostics partagés (« on essaye d'amener notre pierre à l'édifice »)

#### Besoin de conserver :

- la **qualité des relations** entre les acteurs, entre les services de la collectivité, avec les partenaires de terrain fondée sur des notions de « **proximité, de confiance et de souplesse** »,
  - qui renforcent cette « **intelligence organisationnelle** », qui « fonctionne bien à petite échelle ». Laquelle se traduit par un bon rythme des réunions. Les acteurs ne se sentent « pas submergés », les réunions sont « bien articulées », « pas besoin d'en rajouter », « pas besoin de Groupes de travail par exemple, qui existent déjà dans les programmes thématiques (ASV, CLSPD, ORU, GU ...), sauf peut être sur l'emploi ».

Enfin, il y a un besoin de conserver et de s'appuyer sur des **démarches et actions exemplaires**, emblématiques (« force par la preuve ») de la capacité du contrat de ville à intervenir de façon partenariale et pertinente sur tel ou tel enjeu (ex : « les coopérations renforcées au titre de la cité éducative », « la médiation scolaire »...).

### **c. Les enjeux partagés pour la prochaine gouvernance : « Ce qu'il faut créer »**

- **De la souplesse et de l'informel** : besoin de « faire du hors piste », de passer par « l'informel au maximum » pour créer et renforcer les relations et imaginer « des choses que l'on n'avait pas prévu ».



- **Des indicateurs positifs** pour valoriser les méthodes, les avancées, les « belles histoires », les parcours positifs de certaines personnes accompagnées.

- **De l'expérimentation et de la dérogation** : se donner le droit de tester, de se tromper, de s'évaluer et de s'ajuster ... en dérogeant de façon encadrée au nom d'une expérimentation dans un contexte donné (QPV). Besoin de « Challenger » les porteurs de projet, pour de nouvelles idées, de nouveaux projets.

- **Une réflexion partagée sur les prochains territoires prioritaires** (actuels et futurs ? Comme le Centre Ville, entré en 2015 en politique de la ville, qui manque encore d'outils).

- **Plus « d'aller vers »** « aller là où les habitants sont, pour entrer en relation avec eux » à travers les outils tels que les « expo participatives », les Conseils citoyens mais aussi d'autres moments imprévus ou organisés.

- **Plus de partenariat avec des entreprises et les acteurs de l'emploi** (secteurs pénuriques « Post Covid », « priorité des priorités : l'emploi »).

- **Plus de projets pour la Jeunesse**, notamment « son passage à l'âge adulte ».

- **Plus de lien entre Rénovation urbaine et action socio-culturelle de proximité** (livraison des équipements, aménagement des espaces publics, concertation).

- **Plus d'échanges d'information avec les « seconds cercles »** (comités territoriaux par quartiers ou autre modalité à inventer).

Des **ateliers seront animés** à l'automne 2022 avec le collectif MEZZAnine à destination des partenaires du contrat de ville. L'objectif sera de travailler collectivement, puis tester, des pistes concrètes de nouvelles Gouvernance pour le prochain contrat de ville.

## **ANNEXES**

# **A1 : Questionnaire à destination des partenaires institutionnels**

## **Évaluation du contrat de ville 2015-2022 de Châtelleraut auprès des partenaires financeurs et signataires**

La politique de la ville est définie comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants, se traduisant par l'instauration d'un contrat de ville. Le contrat de ville de Châtelleraut a été signé en 2015 pour la période 2015-2020 puis prolongé jusqu'en 2022.

Par circulaire du 14 décembre 2021, les copilotes de la politique de la ville sont invités à engager l'évaluation des contrats de ville 2014-2022 et d'en restituer les éléments d'ici juin 2022. Ces travaux permettront de contribuer à la préparation de la prochaine contractualisation politique de la ville à l'échelle nationale et locale.

Nous avons élaboré ce questionnaire de 20 questions à destination de l'ensemble des partenaires signataires et financeurs du contrat de ville de Châtelleraut. Votre participation est essentielle pour réaliser cette évaluation.

Pour rappel, vous trouverez le contrat de ville et son avenant en faveur des quartiers prioritaires en ligne au lien suivant : <https://www.grand-chatelleraut.fr/imaginer/contrat-de-ville>

### **I. Identité de la structure**

**Nom de la structure :**

**Nom et prénom du répondant :**

**Mail :**

**Numéro de téléphone :**

**Le(s) pilier(s) d'intervention de votre structure :**  
*(Plusieurs choix possibles)*

- Développement économique et l'emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

**Au sein de votre structure, avez-vous une personne référente pour le suivi de la politique de la ville ? Si oui, veuillez renseigner les informations suivantes :**

- Nom / Prénom :
- Fonction :
- Mail :

## **II. Les enjeux du contrat de ville**

*\*Ces enjeux sont issus des orientations définies dans le contrat de ville 2015-2022.*

### **Vous êtes concernés par le pilier « Développement économique et l'emploi »**

#### **Q1. Pensez-vous que le contrat de ville a permis le développement d'activités économiques et commerciales dans les quartiers prioritaires ?**

*\* Mobilisation des entreprises locales en faveur des habitants des quartiers prioritaires, développement de projets spécifiques de quartier...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

#### **Q2. Pensez-vous que le contrat de ville a permis la création d'activité et l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires ?**

*\*Soutien aux dispositifs spécifiques en direction des jeunes et des habitants des quartiers prioritaires, coordination des dispositifs et des acteurs...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

#### **Q3. Pensez-vous le contrat de ville a permis de lever des freins à l'insertion et l'emploi dans les quartiers prioritaires ?**

*\* Actions spécifiques auprès des jeunes, lutte contre l'illettrisme, favoriser la mobilité professionnelle, aide à la garde d'enfants, au logement, à la santé...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

#### **Q4. Concernant le pilier « Développement économique et l'emploi » quelle a été selon vous la plus-value du contrat de ville 2015-2022 ?**

*\*Plusieurs choix possibles*

- ◆ Les dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ L'engagement des partenaires
- ◆ La qualité des actions proposées par les associations
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez : .....

**Q5. Concernant le pilier « Développement économique et l'emploi » quelle a été selon vous les limites du contrat de ville 2015-2022 ?**

*\*Plusieurs choix possibles*

- ◆ L'insuffisance de dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ Le manque d'engagement des partenaires
- ◆ Des actions peu appropriées aux besoins identifiés
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez : .....

**Vous êtes concernés par le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**

**Q6. Pensez-vous que les différentes opérations urbaines (renouvellement urbain dans le quartier d'Ozon, OIR Lac-Renardières et Action Cœur de ville ...) ont permis d'améliorer le cadre de vie, de renforcer l'attractivité de ces quartiers et leur désenclavement ?**

*\* Rénover l'habitat, favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale, valoriser les atouts des quartiers, créer des liens entre les quartiers et le reste de la ville, renforcer le rôle intégrateur et de mixité des équipements socioéducatifs...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

**Q7. Pensez-vous que le contrat de ville a permis de renforcer la gestion urbaine de proximité ?**

*\* Participer à la définition de projets structurants dans les quartiers, renforcer les démarches participatives avec les habitants, améliorer les espaces publics et collectifs, renforcer les interventions pour maintenir un cadre de vie agréable aux habitants...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

**Q8. Concernant le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » quelle a été selon vous la plus-value du contrat de ville 2015-2022 ?**

*\*Plusieurs choix possibles*

- ◆ Les opérations et démarches à destination des quartiers prioritaires (ORU Ozon, OIR Lac-Renardières, Action cœur de ville, GUP...)
- ◆ L'engagement des partenaires
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez : .....

**Q9. Concernant le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » quelle a été selon vous les limites du contrat de ville 2015-2022 ?**

*\*Plusieurs choix possibles*

- ◆ L'insuffisance des opérations et démarches à destination des quartiers prioritaires (ORU Ozon, OIR Lac-Renardières, Action cœur de ville, GUP...)
- ◆ Le manque d'engagement des partenaires
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez : .....

**Vous êtes concernés par le pilier « Cohésion sociale » (éducation, santé, prévention de la délinquance, sport et culture...)**

**Q10. En matière éducative, pensez-vous que le contrat de ville a permis de rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes au sein des quartiers ?**

*\* Renouveler le PRE, poursuivre une approche globale dans les différents temps de l'enfant, lutter contre la déscolarisation, renforcer les actions de soutien à la parentalité, soutenir la mixité scolaire, favoriser l'accès au sport et à la culture...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

**Q11. En matière de santé, pensez-vous que le contrat de ville a permis de favoriser l'accès au soin et à la prévention au sein des quartiers prioritaires ?**

*\* Favoriser les dépistages et l'accès à l'examen périodique de santé, développer la pratique d'une activité physique, développer des actions de prévention auprès des personnes en perte d'autonomie, sensibiliser sur la santé mentale et les addictions...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

**Q12. En matière de prévention de la délinquance, pensez-vous que le contrat de ville a permis de renforcer la sécurité des espaces publics et de réduire le sentiment d'intranquillité au sein des quartiers prioritaires ?**

*\* Intervenir auprès des jeunes, soutenir les actions en faveur de la tranquillité publique, rapprocher les acteurs de la prévention, de l'insertion et autres acteurs éducatifs, renforcer les actions hors les murs...*

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4
---	---	---	---

Précisez : .....

**Q13. Concernant le pilier « Cohésion sociale » quelle a été selon vous la plus-value du contrat de ville 2015-2022 ?**

*\*Plusieurs choix possibles*

- ◆ Les dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ L'engagement des partenaires
- ◆ La qualité des actions proposées par les associations
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez : .....

**Q14. Concernant le pilier « Cohésion sociale » quelle a été selon vous les limites du contrat de ville 2015-2022 ?**

*\*Plusieurs choix possibles*

- ◆ L'insuffisance de dispositifs mobilisés à destination des habitants des quartiers
- ◆ Le manque d'engagement des partenaires
- ◆ Des actions peu appropriées aux besoins identifiés
- ◆ Ne peut se prononcer (connaissances insuffisantes)
- ◆ Autre : ...

Précisez : .....

**Q15. Pensez-vous que le contrat de ville a suffisamment pris en compte les trois axes transversaux suivants :**

**L'axe « jeunesse »**

- Suffisamment
- Insuffisamment
- Ne sais pas

**L'axe « égalité femmes-hommes »**

- Suffisamment
- Insuffisamment
- Ne sais pas

**L'axe « lutte contre les discriminations »**

- Suffisamment
- Insuffisamment
- Ne sais pas

**Q16. Selon vous, sur la période 2015-2022 la situation au sein des quartiers prioritaires s'est – elle ... ?**

Quartiers	Dégradée	Inchangée	Améliorée	Ne sais pas
Ozon				
Lac-Renardières				
Châteauneuf				
Centre ville				

### **III. L'engagement des partenaires dans le contrat de ville**

**Droit commun :** Les moyens de droit commun (par opposition aux moyens spécifiques de la politique de la ville) représentent les engagements financiers, les effectifs humains, le matériel et les équipements publics déployés sur l'ensemble des territoires, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques.

**Q17. Pour répondre aux enjeux fixés par le contrat de ville, comment qualifiez-vous la mobilisation du droit commun de votre structure ?**

#### **Vos engagements financiers et dispositifs**

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

#### **Vos engagements humains**

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

#### **Vos engagements matériels et équipements publics**

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------

#### **Autre(s) engagement(s) (précisez) :**

Non satisfaisant

Très satisfaisant

1	2	3	4	Non Concerné
---	---	---	---	--------------



Précisez votre réponse : .....

#### **IV. La gouvernance et la participation aux instances**

**Q18. Comment appréciez-vous l'implication de votre structure dans les instances et espaces d'animation du contrat de ville ?**

1 - Non satisfaisant / 4 - Très satisfaisant

	1	2	3	4	Non concerné
Comité technique					
Comité de pilotage					
Groupe de travail thématique					
Autre (précisez)					

Précisez : .....

**Q19. Dans le cadre de ces espaces d'échange comment qualifiez-vous :**

	Insuffisant	Suffisant
Le partage d'information entre partenaires (actualités nationales ou locales, dispositifs ou actions mis en œuvre)		
Les échanges sur la situation des quartiers prioritaires		
La participation des habitants		
Les points d'étape et bilans des actions réalisées		

#### **V. Les perspectives dans le cadre du contrat de ville**

**Q20. Avez-vous des recommandations concernant la prochaine contractualisation politique de la ville à Châtelleraut ?**

**Priorités thématiques :**

**Participation des habitants et des conseils citoyens :**

**Modalités d'animation :**

**Communication :**

**Gouvernance :**

**Autre (précisez) :**

**Commentaire libre :**

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

## **A2 : Questionnaire à destination des acteurs associatifs**

### **Évaluation du contrat de ville 2015-2022 de Châtelleraut auprès des acteurs de terrain**

La politique de la ville est définie comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers les plus défavorisés et leurs habitants, se traduisant par l'instauration d'un contrat de ville. Le contrat de ville de Châtelleraut a été signé en 2015 pour la période 2015-2020 puis prolongé jusqu'en 2022.

Par circulaire du 14 décembre 2021, les copilotes de la politique de la ville sont invités à engager l'évaluation des contrats de ville 2014-2022 et d'en restituer les éléments d'ici fin juin 2022. Ces travaux permettront de contribuer à la préparation de la prochaine contractualisation politique de la ville à l'échelle nationale et locale.

Nous avons élaboré ce questionnaire (17 questions) à destination de l'ensemble des acteurs de terrain du contrat de ville de Châtelleraut. Votre participation est essentielle pour réaliser cette évaluation.

Vous trouverez le contrat de ville et son avenant en faveur des quartiers prioritaires en ligne sur le lien suivant : <https://www.grand-chatelleraut.fr/imaginer/contrat-de-ville>

#### **I. Identité de l'association**

**Nom de l'association :**

**Nom et prénom du répondant :**

**Mail :**

**Numéro de téléphone :**

**Le(s) pilier(s) d'intervention de votre association :**

*(Plusieurs choix possibles)*

- Développement économique et l'emploi
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

**La taille de l'association (moyens humains) :**

*(Salariés)*

- Moins de 3
- de 3 à 5
- de 5 à 10
- Plus de 10

## **II. Votre association et la politique de la ville**

**Q1. Depuis quand menez-vous des projets dans le cadre de la politique de la ville :**

- Année :

**Q2. En moyenne, combien de projets déposés par votre association sont soutenus par la politique de la ville chaque année :**

- 1 seul projet
- 2 ou 3 projets
- plus de 3 projets

**Q3. Le(s) territoire(s) de votre (vos) projet(s) :**

- Lac-Renardières-Coubertin
- Ozon
- Minismes-St Catherine
- Centre-ville
- Châteauneuf
- L'ensemble de la commune
- L'agglomération ou au-delà

**Q.4 Quelles sont les 3 principales raisons de l'inscription de l'association dans le cadre du contrat de ville ?**

- Objectifs convergents entre le projet associatif et les objectifs de la politique de la ville)
- Développement de l'activité de l'association
- Politique de la ville permettant l'expérimentation
- Développement de coopérations nouvelles avec les acteurs locaux
- Mutualisation de moyens
- Palliatif au retrait d'autres financements ou aux difficultés financières structurelles de l'association
- Crédits facilement mobilisables
- Effet levier sur d'autres financements
- Autre(s) raison(s) éventuelle(s) : .....

**Q.5 Pensez-vous que les moyens engagés par les signataires du contrat de ville soient ?**

- Déterminants : le(s) projet(s) n'auraient pu voir le jour
- Importants : le(s) projet(s) auraient eu moins d'envergure
- Peu importants : le(s) projet(s) auraient tout de même été menés

**Q.6 Quelle est la part des financements du contrat de ville dans le budget de votre association ?**

- Moins de 10 %
- de 10 % à 30 %
- de 30 % à 50 %
- plus de 50 %

**Q.7 Selon vous, les moyens alloués dans le cadre du contrat de ville semblent-ils adaptés aux enjeux des quartiers prioritaires ?**

- Oui, très adaptés
- Oui, assez adaptés
- Non, peu adaptés
- Non, pas du tout adaptés

**Q.8 Pensez-vous être suffisamment informé sur le contrat de ville, sa mise en œuvre et ses effets sur le territoire ? (actualité nationale, dispositifs, circulaires et textes, fonds spécifiques ...)**

- Oui, très bien informé
- Oui, plutôt bien informé
- Non, très peu informé
- Non, pas du tout informé

**Q.9 La relation entre votre structure et les partenaires institutionnels du contrat de ville vous semble être :**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
De l'accompagnement à la construction de projet (appui technique, méthodologique, diagnostic...)				
De la gestion administrative (instruction de demande de subvention, enregistrement des bilans, évaluation...)				
Du contrôle (utilisation de subvention...)				
Échange d'informations locales				

### **III. Les enjeux du contrat de ville 2015-2022**

**Q.10 Votre connaissance des principales orientations stratégiques et enjeux du contrat de ville est selon-vous .. ?**

- Très suffisante
- Suffisante
- Insuffisante
- Très insuffisante

**Les types d'actions déposés par votre structure au titre de la politique de la ville répondent-ils aux enjeux du contrat de ville dans les divers piliers ?**

\* Ces enjeux sont issus des orientations définies dans le contrat de ville 2015-2022

**Q.11 Dans le pilier « Développement économique et l'emploi »**

*\* Développement de projets spécifiques de quartier, création d'activité par les habitants des quartiers notamment des jeunes , lever les freins à l'emploi et l'insertion (ateliers cv, lutte contre l'illettrisme...)*

- Oui, globalement
- Oui, partiellement
- Pas d'action dans ce domaine

**Q.12 Dans le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**

*\* Démarches participatives avec les habitants, créer du lien entre les habitants et les acteurs concernés (bailleurs, ville...), développer des projets pour un cadre de vie agréable aux habitants (ex : jardin partagé...)*

- Oui, globalement
- Oui, partiellement
- Pas d'action dans ce domaine

**Q.13 Dans le pilier « Cohésion sociale »**

*\* Renforcer les actions de soutien à la parentalité et à l'éducation, favoriser l'accès au sport, à la culture, à la santé, à la prévention de la délinquance, réduire le sentiment d'intranquillité, intervenir auprès des jeunes, favoriser l'insertion sociale, renforcer les actions hors les murs ...*

- Oui, globalement
- Oui, partiellement
- Pas d'action dans ce domaine

**Q.14 De quelles manières pensez-vous avoir répondu aux enjeux fixés et pour améliorer la situation dans les quartiers prioritaires ?**

- Actions répondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville
- Présence soutenue auprès des habitants des quartiers prioritaires
- Développement de la coopération avec des acteurs de terrain
- Autres ( précisez ) : .....

**Q.15 Quelles sont les difficultés avez-vous rencontrés pour répondre aux besoins identifiés dans les quartiers prioritaires ?**

- Insuffisance en termes de ressources humaines (membre, qualification...)
- Insuffisance des équipements / de matériels
- Insuffisance de moyens financiers attribués aux projets
- Insuffisance d'accompagnement et d'échanges avec les partenaires institutionnels
- Manque de temps
- Pas de difficulté spécifique
- Autres ( précisez ) : .....

**Q.16 Selon vous, sur la période 2015-2022 la situation au sein des quartiers prioritaires s'est-elle... ?**

Quartiers	Dégradée	Inchangée	Améliorée	Ne sais pas
Ozon				
Lac-Renardières				
Châteauneuf				
Centre ville				

#### **IV. Les perspectives dans le cadre du contrat de ville**

**Q.17 Avez-vous des recommandations concernant la prochaine contractualisation politique de la ville à Châtelleraut ?**

**Priorités thématiques ( enjeux globaux, par quartier ) :**

**Participation des habitants et des conseils citoyens :**

**Modalités d'animations :**

**Communication :**

**Gouvernance :**

**Autre (précisez) :**

**Commentaire libre**

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

### **A3. Liste des structures partenaires mobilisés dans l'évaluation du contrat de ville (questionnaires, entretiens visio...)**

<b>Partenaires signataires</b>	<b>Acteurs de terrain</b>
- Préfecture de la Vienne	- ACLEF
- Sous-Préfet de Châtelleraut	- ADPGV de la Vienne
- Grand Châtelleraut (Elus et techniciens)	- ADIE
- Ville (élus et techniciens)	- ADSEA-SISA Pôle Mobilité
- DDTES (service accès et retour à l'emploi)	- APEE
- DDT de la Vienne	- Centre social et culturel des Minimes
- CAF de la Vienne	- Centre social et culturel de la Plaine d'Ozon
- Région Nouvelle-Aquitaine	- CIDFF
- Conseil départemental de la Vienne	- Club FACE Poitiers-Châtelleraut
- Habitat de la Vienne	- Comité d'hygiène bucco-dentaire de la Vienne
- SEM Habitat	- Conseil citoyen de Châteauneuf
- DSDEN de la Vienne	- Conseil citoyen de la Forêt (Lac-Renardières)
- Pôle Emploi	- Conseils citoyen d'Ozon
- SDJES de la Vienne	- Ecole de la 2 <sup>e</sup> Chance
- CCI de la Vienne	- Espace Mendès France
- CMA de la Vienne	- KuriOz
- DDFE	- Les Petits débrouillards
- ARS Nouvelle Aquitaine	- Médiation Grand Châtelleraut
- DRAC Nouvelle Aquitaine	- Mission Locale Nord Vienne
- Parquet de Poitiers	- MJC Horizons Sud
	- MPT de Châteauneuf
	- ODA Formation



## **A4. La présentation des partenaires signataires et acteurs de terrain ayant répondu aux questionnaires**

Dans le cadre de cette phase d'évaluation du contrat de ville 2015-2022, nous avons questionné divers partenaires du contrat de ville à l'aide d'un questionnaire. L'un à destination des partenaires institutionnels (signataires), l'autre à destination des acteurs de terrain (associations). Ce questionnaire nous a permis de recueillir leurs avis (réussites et limites) concernant le contrat de ville 2015-2022 mais également leurs recommandations et préconisations pour la future contractualisation.

### **I. Les profils des acteurs de terrain ayant répondu au questionnaire**

Les acteurs de terrain sont pour la grande majorité des acteurs associatifs locaux qui souhaitent engager des actions dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville puisque leurs objectifs convergent. Ce panel d'associations présentes sur le territoire de Grand Châtellerault interviennent dans une pluralité de domaines : la solidarité, la culture, le sport, l'insertion sociale et professionnelle, la santé, la jeunesse, ou l'éducation.

#### **a) Leurs piliers d'intervention**

Les acteurs de terrain liés au contrat de ville interviennent dans les trois piliers du contrat de ville, le développement économique et l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain et la cohésion sociale. Ils interviennent également dans les 3 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations. Ils interviennent en forte majorité sur le pilier de la cohésion sociale (**75%**) puis sur celui du développement économique et de l'emploi (**40%**) et enfin sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain (**10%**).

#### **b) La taille de leurs structures**

La taille des structures ne sont toutes pas égalitaires. Certains acteurs de terrain ont peu de salariés, ce qui peut rendre plus complexe la mise en œuvre des actions quand d'autres disposent de plus de salariés. Toutefois, la majorité des structures ont plus de 10 salariés (60%). Les structures de taille plus limitée entre 5 et 10 salariés sont une part de 20% et seulement 5% ont entre 3 et 5 salariés. Les petites structures de moins de 3 salariés constituent quant à elle, une part de 15%.

#### **c) Les projets déposés par les acteurs de terrain et soutenus par la politique de la ville**

Les acteurs de terrain souhaitant mener des actions dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville déposent leurs projets pour qu'ils soient soutenus par la politique de la ville. En moyenne, chaque année, 45% des associations ont déposé plus de 3 projets soutenus par la politique de la ville, 35% entre 2 et 3 projets et 20% pour 1 seul projet.

#### **d) Les territoires d'intervention des projets**

Les territoires d'intervention de leurs projets sont principalement situés au niveau de l'ensemble de la commune ou à l'échelle de l'agglomération de Grand Châtellerault et au-delà. Toutefois certains acteurs mettent en œuvre des actions plus localisées sur certains quartiers (Ozon, Lac, Renardières, Châteauneuf, Centre-ville), s'adaptant ainsi aux besoins locaux des habitants.

### **e) Les raisons de leur inscription dans le cadre du contrat de ville**

Les acteurs de terrain souhaitent s'inscrire dans le cadre du contrat de ville pour diverses raisons. Les principales sont les objectifs qui convergent entre leur projet associatif et les objectifs de la politique de ville (80%), l'expérimentation permise par la politique de la ville pour développer des nouvelles actions (65%). Enfin, le développement de coopérations nouvelles avec les acteurs locaux (50%) et le développement de l'activité de l'association pour indiquer les raisons de leur inscription au contrat de ville (40%). A une moindre mesure, les acteurs de terrain ont également indiqué l'effet levier sur d'autres financements (25%), des crédits facilement mobilisables (10%) et la mutualisation de moyens (5%).

### **f) La relation entre leurs structures et les partenaires institutionnels du contrat de ville**

Les acteurs de terrain estiment en forte majorité que la relation entre leurs structures et les partenaires institutionnels relèvent d'une gestion administrative (instruction de demande de subvention, enregistrement des bilans, évaluation), d'un contrôle (de l'utilisation des subvention) et d'échange d'informations locales. Concernant l'accompagnement à la construction de projet (appui technique, méthodologique et diagnostic) les résultats sont plus mitigés puisque 40 % estiment ne pas être en relation avec les partenaires institutionnels concernant cet accompagnement à la construction de leurs projets.

### **g) La place des moyens engagés par les signataires de la ville dans la mise en œuvre de leurs projets**

Les acteurs de terrain estiment que les moyens engagés sont importants (50%), leurs projets auraient moins d'envergure. D'autres acteurs estiment quand à eux que ces moyens sont déterminants (50%) et que leurs projets n'auraient pas pu être mis en place. Les moyens engagés par les signataires de la ville sont donc importants voir déterminants pour tous les acteurs de terrain partenaires du contrat de ville.

### **h) La part du financement et des moyens alloués dans le budget de la structure**

Les acteurs de terrain bénéficient de financement dans le cadre du contrat de ville. Ces financements leur permettent de mettre en œuvre leurs différentes actions. La majorité d'entre eux, soit 75%, perçoivent une part de financement équivalent à moins de 10% de leur budget total. Ainsi, la part du financement reçu dans le cadre du contrat de ville est donc minime pour la plupart des associations. De plus, 45% estiment que les moyens alloués sont peu adaptés aux enjeux des quartiers prioritaires contre 15% estimant ces moyens très adaptés et 35% assez adaptés.

### **i) La connaissance des acteurs de terrain sur le contrat de ville, sa mise en œuvre et ses effets sur le territoires**

Les acteurs ayant répondu estiment à la majorité, soit 70% être plutôt bien informés dont 10 % très bien informés par rapport à leur connaissance du contrat de ville, sa mise en œuvre, ses objectifs et ses effets sur le territoire. Néanmoins 30% s'estiment très peu informés.

## **j) La connaissance des acteurs de terrain sur les principales orientations stratégiques et enjeux du contrat de ville**

La connaissance des principales orientations stratégiques et des enjeux du contrat de ville sont pour la majorité des acteurs de terrain (60%) suffisante, voir très suffisante (20%). Toutefois, 20% estiment ne pas avoir suffisamment de connaissances sur ces éléments.

## **II. Les profils des partenaires institutionnels ayant répondu au questionnaire**

Les partenaires institutionnels (signataires) du contrat de ville que nous avons interrogé et ayant répondu sont des collectivités territoriales, des services de l'État, des chambres consulaires et des bailleurs sociaux.

### **a) Leurs piliers d'intervention**

Les partenaires institutionnels liés au contrat de ville interviennent dans les trois piliers du contrat de ville, le développement économique et l'emploi (**50%**), le cadre de vie et le renouvellement urbain (**30%**) et la cohésion sociale (**60%**). Ils interviennent également dans les 3 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

### **b) L'implication de leur structure dans les instances et les espaces d'animation du contrat de ville**

Concernant leurs implications dans les comités technique, ils estiment à environ 80% être « satisfait » contre 20% à ne pas être « satisfait ». Concernant leurs implications dans les comités de pilotage, ils estiment à environ 70% être « satisfait » contre 30% à ne pas l'être. Concernant les groupes de travail thématique, ils estiment à 54% être « satisfait » de leur implication et 46% à ne pas l'être.

## **A5. Méthode d'animation participative**

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville de Châtellerauld 2015-2022, l'équipe projet politique de la ville a élaboré une méthode d'animation participative hors les murs.

**Objectif** : échanger avec habitants sur les actions soutenues depuis 2015 au bénéfice des quartiers, capter la parole des habitants sur les forces, les difficultés de leurs quartiers, leurs besoins et envies pour les quartiers.

**Modalités** : Animation participative - 2 séances d'une demi-journée par quartier, en partenariat avec une association (animation, évènement de quartier).

### **Dates des journées d'animations participatives :**

- ◆ - Quartier **Châteauneuf** : samedi 14 mai 2022 matin au marché (avec le conseil citoyen et la MPT) et mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 après-midi (avec Médiation Grand Châtellerauld).
- ◆ Quartier **Renardières** : mercredi 18 mai 2022 après-midi (avec la MJC Horizon Sud) et jeudi 2 juin 2022 après-midi (avec Médiation Grand Châtellerauld)
- ◆ Quartier **Ozon** : mercredi 18 mai 2022 matin au marché (avec le conseil citoyen d'Ozon) et jeudi 19 mai 2022 après-midi (avec le CSC Ozon).

Actions	Description	Objectifs
<b>Animations participatives</b>	<p>Pendant une 1/2 journée, adossée à un évènement de quartiers</p> <p><u>Plusieurs actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une <b>exposition « grande lessive »</b> sous forme de fiches descriptives et de photos des principales actions menées et soutenues au titre de la politique de la ville depuis 2015.</li> <li>- Un <b>espace GUP</b> animé par son coordinateur avec une présentation et des illustrations des aménagements réalisés dans chaque quartiers au titre de la GUP/rénovation urbaine. → outils triporteur + cartographie des quartiers +porte folio des aménagements, cahier de doléances.</li> <li>- Un <b>espace de « recueil de la parole »</b> où les habitants expriment leurs avis concernant leur quartier : ce que j’aime », « ce que j’aime moins », « Demain, pour mon quartier, j’aimerais.... »</li> </ul>	<p>Ouvrir le dialogue avec les habitants des quartiers prioritaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en lumière/ <b>rendre visible-lisible les actions et démarches</b> menées au titre de la politique de la ville.</li> <li>- Mesurer la connaissance et l’intérêt pour ces actions.</li> <li>- Avoir une vision prospective pour la suite (prochain contrat).</li> <li>- Mettre en lumière/ <b>rendre visible les aménagements et</b> recueillir les <b>d’avis</b> des habitant sur ces aménagement (actuels ou futurs)</li> <li>-Permettre <b>une libre expression</b> des habitants sur la situation de leur quartier, leurs besoins, leurs idées...</li> </ul>

## **A6. Liste des actions présentées – exposition « grande lessive »**

<b><u>Structures porteuses</u></b>	<b><u>Titres des actions</u></b>
Oda Formation	- Cours d'alphabétisation et de Français Langue Etrangère
ADIE	- Favoriser la création d'entreprise et de l'employabilité des plus éloignés de l'emploi dans les quartiers avec le microcrédit accompagné
Les Petits Débrouillards	- « La Science en bas de chez toi »
Comité d'hygiène bucco-dentaire	- Dépistage et action de prévention bucco-dentaire
Education prioritaire George Sand	- Prix littéraire « Les yeux dans les pages »
Mission Locale Nord Vienne	- Fiche Médiatrice Emploi
ADSEA	- Chantiers Educatifs
Maison pour Tous	- Atelier « Ensemble c'est tout » - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Prévention de la délinquance
Centre social et culturel d'Ozon	- Accompagnement des jeunes majeurs - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Proximité – Animation hors les murs
MJC Horizons Sud	- Facilité l'accès aux droits et à l'insertion sociale et/ou professionnelle - Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Animation de quartier, lien intergénérationnel, soutien parentalité - OIR

Gestion Urbaine de Proximité

Service PRE